

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente
M. QUSSAÏ SAMAK, commissaire
Mme LUMENGO EUGÉNIE MBATIKA, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ÉOLIENNES
À BAIE-DES-SABLES ET L'ANSE-À-VALLEAU
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 19 mai 2005 à 19 h
Salle du Club de l'âge d'or
34, chemin de l'Église
Saint-Maurice de l'Échourie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 MAI 2005
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 1
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. FRANCIS BERNATCHEZ..... 7
M. MARC CARON 27
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 28
REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 44
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. FRANCIS BERNATCHEZ..... 49
M. MARC CARON 56
MOT DE LA FIN 60

**SÉANCE DU 19 MAI 2005
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir mesdames et messieurs. Bienvenue à la troisième séance du projet de parc d'éoliennes à L'Anse-à-Valleau.

10

QUESTIONS DE LA COMMISSION

15 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors cet après-midi, on a poursuivi avec différents sujets, nous avons terminé avec une question sur le bruit et monsieur Dufort nous a suggéré de faire une présentation.

20 On voulait connaître quels étaient les changements ou la mise à jour de l'impact sonore avec la nouvelle configuration d'éoliennes puisqu'au lac Fame Point, il y a seulement une (1) éolienne au lieu de cinq (5), maintenant.

25 Alors monsieur Dufort, vous pouvez procéder à la présentation sur l'impact sonore, qu'on avait discuté plus tôt aujourd'hui, s'il vous plaît.

25

PAR M. GUY DUFORT:

Madame la Présidente, j'invite monsieur Francis Pelletier à faire cette présentation.

30 **PAR M. FRANCIS PELLETIER:**

Bonsoir madame la Présidente. Je vais vous faire une courte présentation sur le milieu sonore pour le parc éolien de L'Anse-à-Valleau, donc le milieu sonore correspondant à la configuration finale présentée présentement.

35

Donc je vais vous présenter mon plan de présentation. Je vais commencer par vous présenter les unités de mesure du bruit. Ensuite de cela, je vais vous donner des exemples de l'échelle de niveau sonore. Par la suite, je vais vous présenter les critères du MDDEP, donc ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

40

Une fois ces introductions complétées, je vais vous donner les résultats de la simulation que nous avons faite, donc les niveaux sonores projetés en phase d'exploitation. Et finalement,

je vais vous présenter les sommaires des impacts sur le climat sonore du site de L'Anse-à-Valleau.

45

Si on commence par les unités de mesure du bruit, eh bien, on mesure le bruit à l'aide des dBA ou décibels A qui se trouve à être l'unité de mesure qui permet de caractériser l'intensité du bruit selon la perception de l'oreille humaine. Donc, plus il y a de bruit, plus les dBA sont élevés.

50

Donc question de vous donner quelques exemples, voici une échelle de niveaux sonores qui va illustrer l'échelle des dBA. Lorsqu'on parle de zéro (0) dBA, on parle du seuil de l'audition. Donc à zéro (0) dBA, on entend rien. Lorsqu'on est à cent trente (130 dBA), cent trente-cinq (135 dBA) et plus, on parle alors du seuil de la douleur. Donc pour des niveaux de bruit aussi élevés, on va ressentir de la douleur.

55

Si je vous donne des exemples entre ces deux (2) valeurs-là, des exemples de tous les jours, donc une chambre à coucher tranquille correspond environ à trente-cinq (35) dBA. Un chuchotement doux à deux mètres (2 m) dans une bibliothèque correspond environ à quarante (40) dBA. Une voiture circulant à soixante-cinq kilomètres-heure (65 km/h) à une distance de cent mètres (100 m) correspond à environ cinquante-cinq (55 dBA). Une conversation à un mètre dans un salon tranquille, environ soixante (60) dBA. Un Ski-doo à soixante-douze kilomètres-heure (72 km/h) à une distance de quinze mètres (15 m), environ quatre-vingts (80) dBA. Le décollage d'un jet à cent mètres (100 m) de distance, environ cent vingt-cent vingt-cinq (120-125) dBA.

60

Également, question d'illustrer l'échelle au public, j'ai un instrument ici qui s'appelle un sonomètre, qui permet de mesurer justement les dBA présents dans la salle et puis depuis le début de l'audience de L'Anse-à-Valleau, j'ai pris des mesures. Le niveau maximal qu'on a atteint durant ces deux (2) journées-ci, c'est environ soixante-quinze-quatre-vingts (75-80) dBA que nous avons atteints. La moyenne, depuis le début des audiences, c'est une moyenne estimée que j'estime moi-même, approximativement soixante (60) dBA, donc l'intensité sonore dans la salle, de moyenne, depuis le début des audiences.

70

Donc si je vous présente les critères du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, donc le ministère définit les niveaux sonores "maximaux" des sources fixes, donc des éoliennes par exemple, de deux (2) façons. La première des façons, c'est à l'aide du tableau qui est ici, donc c'est en fonction du type de zonage et en fonction de l'heure de la journée.

75

80

La deuxième des façons, c'est à l'aide du niveau sonore ambiant. Donc s'il y a une prise de mesure qui est faite sur le terrain et qui démontre que le niveau sonore ambiant, le niveau sonore qui existe sur le terrain, est supérieur aux valeurs illustrées dans le tableau ici, à ce moment-là, le ministère permet que les niveaux de bruit fournis par les sources fixes, donc des éoliennes, soient équivalents au niveau du bruit ambiant.

85

Donc nous avons fait une simulation à l'aide d'un logiciel commercial spécialisé en éolien qui permet de déterminer l'intensité sonore en fonction de la distance. Par exemple, le logiciel permet de nous dire à quelle distance, par exemple, nous aurions quarante-cinq (45) dBA et à partir de quelle distance nous aurions quarante (40) dBA.

90

Les lignes en noir qu'on voit ici, qui sont de quarante-cinq (45) dBA ou d'intensité équivalente, on appelle ça des courbes isophoniques.

95

Maintenant si on prend ce graphique-là et on le regarde du dessus, et voici les résultats de la simulation pour le site de Anse-à-Valleau. Donc on peut voir les courbes isophoniques de quarante-cinq (45) dBA qui sont les courbes en noir, et les courbes en gris qui sont les courbes isophoniques à quarante (40) dBA. Donc toutes les régions entre les courbes en gris et en noir sont entre quarante (40 dBA) et quarante-cinq (45) dBA.

100

Vous m'aviez posé une question, madame la Présidente, concernant le lac Fame Point qui est ici. Je vous avais dit avant la pause, avant le souper, que nos simulations démontraient que le niveau sonore au lac Fame Point serait inférieur à quarante (40) dBA. Donc on peut l'observer ici sur notre figure.

105

Donc, sommaire des impacts sur le climat sonore. Notre simulation a démontré que l'ensemble des critères du MDDEP sont respectés, ce qui nous permet donc de dire que l'impact sonore, lors de l'exploitation du site de L'Anse-à-Valleau, est considéré nul.

110

Si vous me permettez, madame la Présidente, j'aimerais faire référence à un texte qui a été publié, un document écrit par le BAPE, si vous me permettez, donc c'est à la page 48 du document "Projet d'aménagement des parcs d'éoliennes des monts Copper et Miller à Murdochville", le rapport d'enquête et d'audiences publiques en mars 2004. Donc il est cité, à la page 48:

115

"Le suivi fait au parc d'éoliennes Le Nordais à Cap-Chat, après un an d'exploitation, a montré que l'impact sur le climat sonore n'est pas significatif au regard des critères mesurés, même si le milieu d'insertion est de type agroforestier et que certaines éoliennes sont situées à quatre cents mètres (400 m) des résidences. D'ailleurs, il semble généralement reconnu qu'au-delà de quatre cents mètres (400 m) sous le vent, le bruit des éoliennes est couvert par celui du vent lui-même."

120

J'aimerais vous mentionner que pour le site d'Anse-à-Valleau, la distance minimale pour les résidences permanentes était de sept cents mètres (700 m), tandis que pour les autres résidences, les chalets, c'était de cinq cents mètres (500 m).

125

Et j'aimerais également vous mentionner que les éoliennes à Cap-Chat, possèdent des niveaux de puissance sonore équivalente à celles qui vont être installées à Anse-à-Valleau.

Merci.

130

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

135

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

140

Oui, juste pour compléter la compréhension de la méthodologie utilisée. Dans la modélisation que vous faites, vous rentrez des données, les données à la source de bruit, ce sont des données spécifiques au modèle de turbines qui seront utilisées ou vous utilisez une sorte de profil général d'une éolienne moyenne? Première question.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

145

Donc monsieur le Commissaire, les valeurs qu'on a utilisées pour la simulation, c'est des valeurs garanties par General Electric.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

150

Deuxième question, l'analyse, j'imagine, s'applique à une éolienne toute neuve qui vient d'être installée.

155

Alors la question: est-ce que les caractéristiques sonores d'une éolienne changent avec le temps et de quelle façon, quand elles changent avec l'usage, etc. À quoi on doit s'attendre après un (1) an ou deux (2) de mise en service? Et c'est quoi le suivi que vous faites à ce niveau?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

160

C'est une bonne question. Ce que je sais pour les éoliennes qui vont être utilisées par General Electric, ce que je sais, c'est qu'elles ont pas de freins aérodynamiques en bout de pale. Les éoliennes qui avaient des freins aérodynamiques en bout de pale, avec le temps, avaient tendance à produire plus de bruit.

165

170

Ce que je peux dire en ce qui concerne l'usure, avec le temps - votre question, finalement, c'est avec le temps est-ce que l'augmentation du bruit des éoliennes va augmenter. Il va y avoir une légère augmentation, selon moi non significative, qui est due probablement à l'usure du profil aérodynamique. Mais je serais pas en mesure de vous dire de combien de décibels.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

175 Est-ce qu'il serait possible, ça serait de l'information utile, si vous pouvez obtenir de l'information de General Electric à propos de ça, et si ça serait possible de nous le fournir par la suite, ça serait apprécié.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

180 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

185 La deuxième partie de la question, c'était le suivi. Qu'est-ce que vous entendez faire pour le suivi?

PAR M. GUY DUFORT:

190 Pour le suivi sonore. Alors je cède la parole peut-être à monsieur Bouchard.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

195 Pour le suivi, comme nous avons pris des stations de mesure de bruit avant l'installation, on va retourner à ces mêmes endroits-là pour valider le changement, et on va rajouter probablement des points qu'on va considérer sensibles pour faire le suivi lors de l'installation, après l'installation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

200 On essaie de revoir un petit peu, par rapport à la nouvelle configuration, les changements qui peuvent être apportés. Je pense qu'on a couvert cet après-midi assez bien le domaine de la faune, le bruit; moi, j'aurais une question par rapport au patrimoine.

205 Comme j'ai fait à Baie-des-Sables, il y a un potentiel archéologique qui a été établi. Quand on regarde la carte de la localisation, la nouvelle configuration, il y a quand même pas mal de changements qui ont été faits, pas seulement de bouger de quelques mètres une éolienne, mais des changements entiers, là, les déplacer à d'autres endroits.

210 Alors j'aimerais savoir si ça va affecter l'étude que vous avez faite au niveau des inventaires. Parce que le potentiel a été établi, je pense, pour la région, le potentiel archéologique. Mais j'aimerais savoir au niveau des inventaires au terrain, est-ce qu'il y a d'autres études qui doivent être faites?

PAR M. GUY DUFORT:

215

Madame la Présidente, je voudrais confier la parole à monsieur Patrick Henn, s'il vous plaît.

PAR M. PATRICK HENN:

220

Oui madame la Présidente, donc le travail archéologique a été fait par un expert archéologue qui a travaillé pour le projet, donc je vais reprendre les informations qu'il nous avait données.

225

La partie importante dans ça, c'est que la première chose qui a été faite au niveau archéologique, c'est qu'il y a une évaluation du potentiel théorique de la zone. Et il y a des zones qui sont délimitées avec un potentiel archéologique.

230

Ce que l'archéologue a fait, c'est, il a vérifié si ces zones de potentiel archéologique là, à L'Anse-à-Valleau dans ce cas-ci, il y avait trois (3) petites zones, et il a vérifié si, dans ces zones, il y avait des éoliennes qui étaient implantées. Et s'il y a pas d'éoliennes d'implantées dans ces zones de potentiel, il n'y a pas d'intérêt ou de nécessité d'aller faire un inventaire terrain. Alors donc ça, ça avait été fait pour la configuration initiale.

235

La configuration finale, c'est la même situation, c'est-à-dire qu'il y a toujours aucune éolienne qui se situe dans ces zones de potentiel archéologique. Donc aucun inventaire terrain, et la conclusion de l'archéologue est qu'il y a pas de problème, disons que l'archéologie, il y aura pas d'impact sur le potentiel archéologique ou des biens archéologiques du milieu.

240

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

245

Il y avait, dans un des documents, le PR3.6A, en fait c'est le document qu'on a reçu le 9 mai, à la page 27, on indique que:

"L'entrepreneur procédera au lavage des bétonnières sur le site de l'usine de fabrication."

250

On se demandait, vous parliez de quelle usine exactement?

PAR M. GUY DUFORT:

255

Monsieur Bouchard répondra, madame la Présidente.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

260 Madame la Présidente, la compagnie qui va fournir le béton, à cause des distances, parce qu'il y pas de "plant" permanent à Gaspé. Et le "plant" le plus proche, à ma connaissance, c'est Matane. Et les distances, pour transporter le béton n'est pas possible.

265 Ça fait que les contracteurs qu'on a consultés nous disent que lors de la construction, ils vont trouver un emplacement industriel, dans la région, et ils vont installer un "plant", ce qu'on appelle un "plant" portable où ils vont fabriquer le béton à une distance de transport raisonnable.

270 Et sur cet emplacement-là, il va y avoir les équipements et les installations nécessaires pour faire le lavage des bétonnières, à la fin de la journée, pour pas que le béton colle après. Donc ça va être des installations faites par l'entrepreneur qui va fournir le béton.

PAR LA PRÉSIDENTE:

275 D'accord, merci.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
FRANCIS BERNATCHEZ**

280 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

285 Je vais procéder maintenant aux intervenants qui s'inscrivent au registre. Je veux juste vous rappeler que vous un registre en arrière avec madame Méthot, vous pouvez vous y inscrire et c'est dans l'ordre de l'inscription au registre que je vais appeler les intervenants.

290 Chaque intervenant aura droit à deux (2) questions et suite à ces deux (2) questions, il est possible de se réinscrire. Et la raison pour laquelle on accorde juste deux (2) questions, c'est pour accorder à chacun le loisir de venir poser des questions et ainsi - finalement s'il y avait une personne qui monopolisait le micro, bien, ça pourrait causer préjudice à d'autres personnes qui veulent intervenir.

Alors j'ai, comme premier nom, monsieur Francis Bernatchez.

295 Bonsoir monsieur Bernatchez.

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

300 Merci. Ma première question, madame la Présidente, est au niveau de la vision maritime des éoliennes. On sait qu'au niveau des croisières, entre autres, qui se développent énormément sur le fleuve Saint-Laurent, il y a un grand trafic qui passe le long des côtes, à cause justement de l'escarpement comme à Pointe-à-la-Renommée. Et ces vues sont magnifiques.

305 Et on risque de banaliser la vision touristique, ces visions de ces paysages en imposant des éoliennes tout le bord de la côte avec les contrats successifs.

310 Est-ce que l'étude d'impact a eu quelque analyse quelconque de cette industrie que je crois qui rapporte au-dessus de deux cent quelques millions dans notre région? Sur l'impact visuel de l'installation des éoliennes sur le bord de la côte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

315 On a regardé cet après-midi l'impact visuel du côté côtier. J'aimerais vous laisser la parole, monsieur Dufort, pour répondre à la question quant au paysage visuel du côté maritime.

PAR M. GUY DUFORT:

320 Non, madame la Présidente, nous n'avons pas fait ce genre d'étude.

PAR LA PRÉSIDENTE:

325 Nous avons ce soir différentes personnes qui s'intéressent aux paysages et au développement régional, entre autres madame Boudart. Je sais pas si c'est comme ça qu'on prononce votre nom, Boudart?

330 J'aimerais connaître un petit peu les préoccupations du ministère des Ressources naturelles quant à l'impact sur le paysage de la Gaspésie, parce que vous faites aussi, vous êtes responsable du plan régional de développement des éoliennes, si je me trompe pas.

335 Donc on a parlé un petit peu cet après-midi d'une contradiction entre une région qui veut développer son tourisme et un tourisme basé sur le paysage et la construction d'éoliennes.

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

335 Oui. Michèle Boudart, du ministère des Ressources naturelles, du territoire. Nous, c'est ça, on a élaboré un plan régional de développement du territoire public où on avait une approche avec des objectifs d'harmonisation.

340 Donc dans l'approche qu'on a retenue, on a identifié des territoires qui étaient des éléments qui étaient préoccupants au niveau du paysage, des éléments où on devait protéger la qualité des paysages, comme par exemple la 132.

345 Puis par la suite, on demandait au promoteur de fournir une étude d'intégration des éoliennes dans les paysages, à partir de ces éléments-là. Donc c'est de cette façon-là qu'on a procédé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

350 Quand vous parlez que vous demandez au promoteur, vous avez demandé à Cartier énergie éolienne?

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

355 Oui, dans la lettre d'intention qu'on a émise, il y avait les conditions que monsieur Lizotte a parlé tantôt avec le respect des lois et règlements en vigueur, que la candidature soit retenue par Hydro-Québec.

360 Et il y avait aussi le respect des objectifs d'harmonisation qui avaient été déterminés dans le PRDTP. C'est sûr qu'il y avait plusieurs objectifs d'harmonisation qui ont été déterminés et s'adressent pas nécessairement à tous les projets qui sont déposés.

365 Donc, à ce moment-là, il y a une étude qui est faite, en regardant spécifiquement au projet, c'est quoi les éléments qui sont interpellés sur le territoire public, qui ont été identifiés dans le PRDTP. Et par la suite, on regarde les conditions qui sont associées à ces éléments-là, et ils font partie de la lettre d'intention qui a été émise à Cartier Wind Energy.

PAR LA PRÉSIDENTE:

370 Merci.

Je pense qu'on a des représentants de Tourisme Québec, est-ce que c'est possible, dans la salle? J'aimerais ça si vous pouviez venir nous présenter un peu votre vision des choses.

375 On a vu à Baie-des-Sables, votre présentation couvrait quand même un territoire qui est rural alors qu'ici, on est en présence d'une région plus touristique. Alors on parlait cet après-midi d'une vision globale des paysages mais en termes d'expériences, monsieur Ste-Croix nous a parlé de différentes expériences en Gaspésie, dépendamment des endroits, paysages maritimes, paysages nature, etc.

380

Alors peut-être que vous pouvez aborder un côté beaucoup plus précis de la vision globale que vous nous aviez présentée à Baie-des-Sables.

PAR M. JACQUES LAVIGNE:

385

Madame la Présidente, mon nom est Jacques Lavigne, je suis responsable de la Politique touristique du Québec. Je suis accompagné de ma collègue, Hélène Tardif qui est responsable du dossier paysage à Tourisme Québec.

390

On nous a demandé, il y a une semaine, d'être présents ici pour expliquer la vision d'ensemble. Comme je vous avais parlé à Baie-des-Sables, on est intervenu quelques-uns à faire une recherche extrêmement rapide pour essayer de vous amener des éléments.

395

On n'a pas regardé spécifiquement chacun des sites. On a regardé un peu à travers le monde ce que ça impliquait sur le tourisme d'avoir des parcs d'éoliennes. Je suis certain que nos collègues de Cartier ont regardé plus que nous.

400

Si je peux me résumer, si ça vous intéresse, je peux vous résumer ce qu'on a constaté à l'étranger. D'ailleurs, tout ce qu'on essaie de faire, peut-être vous localiser.

405

La nouvelle Politique touristique du Québec va amener une promotion des régions centrée sur une nouvelle approche. On va faire la promotion du tourisme à l'étranger et au Québec, centrée sur quatre (4) expériences touristiques, puis on fera plus la promotion des régions. Puis dans ce contexte-là, la Gaspésie va être mise en évidence à l'étranger comme au Québec à partir de trois (3) des quatre (4) expériences touristiques que le Conseil de ministres a acceptées il y a dix (10) jours.

410

La première, c'est le Québec du Saint-Laurent, la deuxième le Québec de villégiature, et la troisième le Québec grande aventure, ce que vous allez trouver dans la Politique touristique. D'ailleurs, on vous a fait envoyer hier, à vos bureaux, seize (16) copies de la Politique touristique approuvée, lancée par le Premier ministre il y a dix (10) jours.

415

Dans ce contexte-là, la question des éoliennes nous préoccupe passablement, pas au niveau juste d'un parc mais de l'ensemble des parcs qui vont être construits. Pourquoi, parce que les touristes, puis peut-être que ma collègue des paysages pourrait venir appuyer un peu ce que je vais vous avancer, mais les touristes, eux autres, ils viennent ici, parce qu'on provoque chez eux des émotions. Donc c'est très aléatoire, c'est une perception. Il faut faire attention à détruire, à diminuer cette perception-là, parce que c'est ça qui les attire.

420

Et si je résume les statistiques ici pour la région touristique de la Gaspésie, il vient sept cent quatre-vingt-cinq mille (785 000) touristes par année puis il se dépense deux cent dix millions (210 M\$) par année. Cinquante pour cent (50 %) des touristes viennent entre juillet et

septembre, quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des touristes sont des Québécois puis en moyenne, ils restent quatre point huit (4,8) jours.

425

Donc le défi, en tourisme, nous, on n'a pas un système de normalisation comme nos collègues des Ressources naturelles, on essaie d'attirer des gens, de favoriser un meilleur développement des produits touristiques, donc des expériences, les golfs, les hôtels, tout ce que vous pouvez imaginer. Les croisières, on travaille beaucoup sur les croisières.

430

Puis le fait qu'on amène dans la région des éléments industriels, visibles en termes de paysages, est très interrogeable, non pas juste pour un projet, mais pour l'ensemble des projets. Donc peut-être que ce que je pourrais vous suggérer, on pourrait imaginer qu'est-ce que ça va faire à partir de l'Îsle-Verte à aller jusqu'ici. Qu'est-ce que ça va faire pour les touristes, de voir quelque chose qui va banaliser les paysages, faire que ça va être moins attrayant.

435

Puis si je regarde ce qu'on a trouvé à travers le monde, on a demandé à un collègue prospectiviste de faire des recherches. En gros, ce que les touristes disent, les touristes à l'étranger, notamment, vous avez dû regarder, au Pays de Galles, en Suisse, en Écosse, et ailleurs, mais si je vous résume ce qu'on a trouvé en fouillant soixante (60) heures durant trois (3) jours, là, ou durant trois-quatre (3-4) jours la semaine passée, c'est que la majorité des touristes ont une opinion positive des éoliennes. Cependant, il faut pas que ce soit proche des produits touristiques d'attrait. Donc ça, si on parle d'un parc, d'un lieu historique, ça, ça éloigne les touristes.

440

445

Deuxième élément, les touristes ne croient pas que ça soit un facteur d'attrait, les éoliennes comme telles, à moins que les parcs soient conçus intégrés avec l'industrie touristique. Donc comme en Californie, il y a une place où il y a un parc d'éoliennes de trois mille cinq cents (3500) éoliennes concentrées et on amène des milliers de touristes voir les parcs. Mais ici, les parcs ont été établis, proposés juste dans un contexte d'aménagement énergétique et non un aménagement intégré du territoire dont de l'industrie touristique.

450

Donc ce que je vous disais, c'est que la majorité des touristes sont d'accord d'accepter les éoliennes à condition qu'elles ne brisent pas les panoramas puis qu'elles soient notamment proches des attraits touristiques. Or ici, on peut s'interroger là-dessus.

455

Je pourrais vous rajouter, qu'on a trouvé dans certaines recherches qu'il y a un certain nombre de touristes qui vont se dire moins attirés à partir du moment où les unités de paysage, dont L'Anse-à-Valleau c'est une unité de paysage, Forillon c'est une autre unité de paysage, qu'on voit comme site. Il y en a un certain nombre, une minorité qui vont dire qu'ils vont éviter ces gens-là, ces lieux-là, puis il y en a une minorité encore plus faible, je veux pas vous donner de pourcentage, là, mais qui vont, après l'avoir connu, viendront pas.

460

465 Donc ça va avoir au mieux un impact nul puis, si c'est pas bien conçu, notamment dans un contexte global, pour le Québec, pour l'estuaire, puis notamment quand on vous parlait d'expériences touristiques liées au Saint-Laurent, le gouvernement, dans ses expansions de tourisme, veut investir pour faire du Québec un lieu de croisière international.

470 Les grandes compagnies de paquebots déplacent leurs paquebots des Antilles vers l'estuaire durant le temps des ouragans, puis on met beaucoup d'argent pour amener, faire du développement économique avec ça. Puis à partir du moment où on se retrouverait au niveau des paysages, puis on a une faiblesse grande au niveau des paquebots, des croisières ici, internationalement, on reconnaît que c'est un potentiel phénoménal le Saint-Laurent, au même titre que l'Alaska.

475 On a investi beaucoup et on va entendre de plus en plus parler des Queen Mary qui vont venir à Québec, qui vont venir ici, puis on veut essayer de trouver des façons d'arrêter les gens pour qu'ils puissent venir sur les côtes. Mais le problème, c'est que les paquebots, il faut qu'ils aillent puis qu'ils reviennent, puis ça, mondialement, c'est une faiblesse. Donc il faut faire attention, tant qu'ils sont obligés de faire la même route aller-retour, alors que d'habitude ils essaient de faire un cercle.

480 On a investi beaucoup et on va entendre de plus en plus parler des Queen Mary qui vont venir à Québec, qui vont venir ici, puis on veut essayer de trouver des façons d'arrêter les gens pour qu'ils puissent venir sur les côtes. Mais le problème, c'est que les paquebots, il faut qu'ils aillent puis qu'ils reviennent, puis ça, mondialement, c'est une faiblesse. Donc il faut faire attention, tant qu'ils sont obligés de faire la même route aller-retour, alors que d'habitude ils essaient de faire un cercle.

485 Donc au niveau de l'expansion de ce produit touristique là de croisière, les paysages vus du fleuve sont extrêmement importants. Il faut faire attention. La ressource paysage est la ressource principale qui attire les gens ici.

490 Donc Tourisme Québec s'interroge sur l'impact global que ça peut avoir à long terme. On n'a pas d'étude comme telle juste ici pour confirmer ça.

495 En termes de paysage, je sais pas si ma collègue, si vous permettez que ma collègue?

PAR LA PRÉSIDENTE:

495 Oui. Vous pouvez rajouter une chaise peut-être!

PAR M. JACQUES LAVIGNE:

500 Ma collègue Hélène Tardif qui est responsable du dossier paysage, on commence, on sait que c'est la base de tous les produits touristiques. Les gens, s'ils viennent ici, c'est parce qu'ils savent qu'on a une culture unique. Ils viennent parce qu'on a une unicité puis les paysages sont le plus important.

505 Alors ma collègue pourrait peut-être donner quelques éléments sur l'importance de la protection des paysages à ce niveau-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir madame Tardif.

510

PAR Mme HÉLÈNE TARDIF:

Bonsoir madame la Présidente. Hélène Tardif de Tourisme Québec. Je voudrais peut-être en premier lieu signaler que dans la région de la Gaspésie, un des éléments qui est particulièrement important, c'est la multiplicité des attraits touristiques.

515

Tout à l'heure, Jacques parlait de la façon dont Tourisme Québec entend vendre le Québec à l'étranger. Ce qui est intéressant en Gaspésie, c'est qu'on retrouve la plupart, en fait des attraits ou des activités majeures. Je pense entre autres au golf, à la villégiature, aux croisières, à tous les produits de type nautique, à la chasse, à la pêche, l'agrotourisme, ski de fond, en fait les produits touristiques sont bien représentés sur l'ensemble du territoire de la Gaspésie et tous ces produits-là doivent, pour être attrayants, être faits dans un contexte où le paysage est une valeur ajoutée, un plus.

520

C'est sûr que je sais pas, moi, jouer une partie de golf dans un paysage où il y a beaucoup d'irritants, ça a pas le même effet que de jouer dans un parcours où la nature et l'environnement est exceptionnel. Je fais pas référence nécessairement au projet actuel, là, je fais référence de façon générale.

525

Donc c'est une première constatation qui est importante à prendre en considération.

530

Je voudrais vous signaler que le ministère des Ressources naturelles a produit un document qui s'appelle "Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagère. Projet d'implantation du parc éolien sur le territoire public". Le Guide est un guide extrêmement intéressant, très bien fait. C'est fait par des spécialistes et le titre indique territoire public, mais c'est sûr que les recommandations qui sont faites peuvent être appliquées à l'ensemble des territoires.

535

Par ailleurs, ce qu'on peut mentionner en termes, le paysage, de façon plus précise, c'est que la réflexion que les gens ou les spécialistes ont fait des paysages était à l'effet qu'une démarche d'implantation d'éoliennes devait être faite non pas pour, comment dire, contourner l'impact négatif de la vision des éoliennes, mais pour permettre le développement en fait du territoire et le développement peut-être de nouvelles perspectives touristiques.

540

Ce qu'on recommande le plus, évidemment, c'est de travailler en concertation étroite avec les plans de développement qui sont proposés par les municipalités ou les régions de même qu'avec la population. Et je pense que cet élément-là est absolument essentiel et doit être pris en considération dès le départ, en considérant aussi que les éoliennes sont visibles pendant les quatre (4) saisons et non pas uniquement pendant l'été.

545

550 Je pense que dans ce cas, c'est un contexte qui se révèle tout à fait nécessaire pour qu'il n'y ait pas d'impact négatif des éoliennes sur la fréquentation touristique.

PAR M. JACQUES LAVIGNE:

555 En terminant, si je résume, le gouvernement du Québec a adopté une Politique touristique et la vision de la Politique touristique, c'est de faire en sorte que l'industrie touristique devienne un des facteurs principaux de développement régional pour toutes les régions du Québec. L'objectif, c'est de passer de neuf milliards (9 G\$) de recettes touristiques cette année à treize milliards (13 G\$), donc quatre milliards (4 G\$) d'augmentation sur cinq (5) ans.

560 Et à ce moment-là, tout élément qui pourrait favoriser une banalisation des produits touristiques est interrogeable. Dans ce contexte-là, notre intervention est juste de s'interroger, se poser des questions. On dit pas que c'est pas une bonne chose, on pense que ça peut être une bonne chose, tout est dans la façon de faire les choses.

565 Mais il y aurait lieu sûrement, en termes d'industrie touristique, à ce que la société québécoise se pose des questions à savoir si elle fait un choix d'industrie énergétique; au niveau des éoliennes, on regarde l'impact que ça peut avoir sur l'ensemble de cette industrie-là qui est une des principales au Québec. Puis à ce moment-là, les paysages devraient être vus non pas comme un lieu seulement.

570 Ici les gens ont, avec raison, à s'interroger si leur paysage va être brisé parce qu'ils voient ça à tous les jours, mais en termes d'attrait touristique, si on diminue l'émotion qu'on provoque chez nos visiteurs, ça pourrait être très problématique au niveau de l'industrie, puis à ce moment-là les recettes vont baisser.

580 Donc, pour ce point de vue là, autant vu de l'industrie maritime qu'on essaie d'attirer ici, d'attirer plus de monde et de profiter des ouragans qui sont en développement de plus en plus dans les Antilles, les armateurs déplacent leurs paquebots vers ici puis on veut en profiter, autant donc vu du large que vu de la côte, il faudrait s'interroger à savoir qu'est-ce que ça peut faire en termes de perception parce que je suis un scientifique, là, mais là-dedans, c'est pas la science qui prime, c'est les perceptions.

585 Puis si les gens, on brise leurs perceptions ou diminuer leurs émotions, ils vont venir moins, et s'ils viennent moins, il y a moins de dépenses, puis s'ils viennent moins, les hôtels sont moins remplis, puis les produits touristiques sont moins utilisés. Donc ça l'a un effet inverse.

590 Donc c'est peut-être le point le plus important, vu du tourisme, de regarder l'ensemble, ce que ça va faire sur l'ensemble de la côte de l'estuaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

595 C'est quoi le pourcentage des revenus, quand vous parliez de neuf (9 G\$) à treize milliards (13 G\$) par rapport à la Gaspésie, la Gaspésie sur le Québec?

PAR M. JACQUES LAVIGNE:

600 La Gaspésie, elle a deux cent dix millions (210 M\$) de recettes par année. Donc sur l'ensemble, c'est pas la principale région en termes d'attrait.

605 Mais comme pour cette région-ci, l'industrie touristique est une des industries dominantes, il faut faire extrêmement attention de ne pas diminuer l'attrait touristique sur les produits, que les produits peuvent présenter. Qu'on fasse du tourisme, les centres de santé qu'on essaie d'amener, les parcs, tout ça, il faut faire attention.

610 Or, quand on regarde une infrastructure qui se répète dans le paysage, que ça soit une ligne de transmission qui se répète, ça, ça amène une banalisation, donc ça amène le fait que le paysage a moins d'unicité, moins de spécificité, moins d'unicité. Puis ça diminue l'émotion. Donc c'est quelque chose qui est aléatoire, qui est émotif, qui est difficile à évaluer puis on est obligé de faire – ces affaires-là, on est au niveau perceptuel, c'est pas des affaires de chimie ou de biologie scientifique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

615 Vous parliez tout à l'heure que c'était à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), c'était des Québécois, les touristes qui viennent ici?

PAR M. JACQUES LAVIGNE:

620 Les gens qui viennent en Gaspésie, dans les statistiques qu'on a pour chacune des régions, quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des gens qui viennent en Gaspésie sont des gens du Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

625 Est-ce que vous avez des données par rapport aux gens qui reviennent. Est-ce que c'est toujours des nouvelles personnes? Est-ce que vous avez pu évaluer s'il y a une fidélisation des visites.

630

PAR M. JACQUES LAVIGNE:

Ça, je dois vous avouer que je ne connais pas ces statistiques-là comme telles, là.

635 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Maintenant, est-ce qu'au niveau des investissements que vous faites pour mettre en valeur le Saint-Laurent, les croisières, vous dites qu'il y a de gros investissements qui ont été faits, est-ce que vous avez des données sur ce qui est investi, présentement, dans ce créneau-là?

640

PAR M. JACQUES LAVIGNE:

Non, on l'a pas. Ce qu'on essaie de faire, dans la Politique touristique annoncée récemment, on essaie d'établir un nouveau modèle de gouvernance de l'industrie où les partenaires privés et publics vont être amenés à travailler ensemble avec un mécanisme de concertation permanent. Puis dans ça, on va regarder avec eux les mesures qui sont proposées dans la Politique concernant sept (7) domaines d'intervention en tourisme.

645

On va regarder qu'est-ce qui doit être fait en investissements avec les partenaires, deux tiers ($\frac{2}{3}$) des partenaires de ce qui est approuvé par le Conseil des ministres étant les gens de l'industrie et un tiers ($\frac{1}{3}$), des gouvernementaux, la SEPAQ, Loto Québec qui investit. Le gouvernement, dans un inventaire qu'on avait fait de même, on investit jusqu'à trois cents millions (300 M\$) par année environ, là, en tourisme.

650

655

Donc là, ce qu'on veut faire, c'est faire travailler en synergie les ressources humaines et les ressources financières pour avoir un effet de multiplier, mais on n'a pas un inventaire comme tel, actuellement; la plus grande partie de l'argent investi en tourisme est investi par les privés.

660

Donc tout ce qu'on essaie de faire, c'est faire travailler le monde ensemble pour que la chaîne de produits qui constitue une expérience touristique soit plus attrayante pour les gens qui viennent ici.

665 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'il y a des données au niveau du potentiel pour les croisières ou pour les visites sur le Saint-Laurent? Est-ce que ça a été évalué, estimé?

670 **PAR M. JACQUES LAVIGNE:**

Oui madame la Présidente, il y a sûrement des données, moi je suis comme le coordonnateur de la Politique de l'ensemble.

675

J'ai un collègue qui s'occupe à plein temps d'essayer d'attirer les gens des croisières, il travaille avec les gens des ports, des armateurs, on a sûrement des données. Je pourrais peut-être vous en trouver si ça peut vous intéresser.

PAR LA PRÉSIDENTE:

680 Oui, ça serait intéressant, oui, s'il vous plaît.

Madame Mbatika.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

685 Moi, j'aurais besoin d'une information plus technique. Le rapport entre la puissance d'une éolienne et la dimension ou les dimensions des pales et du mât, c'est quoi le rapport?

PAR M. GUY DUFORT:

690 Madame la Présidente, je demanderais à monsieur Francis Pelletier de répondre à cette question.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

695 La relation entre la puissance et la dimension de l'éolienne, donc on parle du diamètre de l'éolienne, par exemple?

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

700 La longueur des pales et du mât et la puissance.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

705 OK. Donc la relation entre la puissance et le diamètre, c'est une relation approximativement au carré. En ce qui concerne - évidemment, plus la tour va être haute, mais quand on parle d'une puissance d'une éolienne, ça dépend du diamètre seulement, ça dépend pas de la hauteur.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

OK. Allez-y.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

715 Non c'est tout. Je sais pas si ça répond à la question.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

720 C'est la longueur totale du mât et des pales aussi. Vous incluez tout ça?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

725 La puissance va dépendre du diamètre du rotor. Par contre, plus on va mettre l'éolienne en hauteur, plus le vent va être important, donc plus la puissance équivalente va être la même, mais l'éolienne va générer plus d'énergie.

Puis on va posséder une puissance nominale qui dépend du diamètre de l'éolienne et l'énergie produite va dépendre de la hauteur à laquelle on la met.

730 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Ça va, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

735

Donc on pourrait pas penser à les mettre plus courtes, c'est ça?

Monsieur Samak.

740 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Madame la Présidente, merci. Deux (2), peut-être trois (3) questions, rapidement.

745 La première question concerne la provenance des touristes qui viennent ici dans la région. Alors au-delà de quatre-vingts pour cent (80 %), vous dites, des touristes sont du Québec?

PAR M. JACQUES LAVIGNE:

750 Quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des touristes sont des gens du Québec. Ici, je parle de la région touristique Gaspésie, ça comprend pas les Îles-de-la-Madeleine.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

755

D'accord.

760 Est-ce qu'un éventuel impact négatif de la présence des éoliennes, quand on regarde l'ensemble des projets à l'étude pour l'ensemble de la péninsule, est-ce que l'impact négatif risque d'être le même pour les touristes qui viennent du reste du Québec comme pour les touristes qui viennent de l'extérieur, notamment par la voie maritime?

PAR M. JACQUES LAVIGNE:

765 Là, je dois vous dire que j'ai rien pour pouvoir vous donner une réponse concrète là-dessus. Cependant, il y a une chose qu'on a constatée dans les recherches qu'on a faites, c'est que les gens s'habituent à la présence des infrastructures. Comme en 1890 quand l'électrification est arrivée, on a eu des poteaux, tout le monde criait. Donc au bout de quelques années, ça doit venir à s'estomper éventuellement. Donc il y a l'effet de départ.

770 D'ailleurs, même en termes d'attrait touristique, parce qu'on aurait pu développer des parcs d'éoliennes, à ce qu'on a vu à l'étranger comme au Danemark, là, où on amène des croisières voir les parc d'éoliennes qui sont en mer. On en profite pour faire de l'attrait touristique.

775 Donc ça, ça a pas été conçu ici comme ça, ça aurait pu être une chose extrêmement intéressante pour l'avenir, que l'industrie éolienne qu'on implante, c'est une volonté gouvernementale, soit faite en intégrant d'autres secteurs, dont le tourisme. Mais là, ça marche pas intégré.

780 Donc on aurait pu en profiter pour aller en chercher d'autres éléments et d'avoir des retombées indirectes sur l'industrie. Puis ce qu'on constate, c'est quand on fait ça, ça a un impact au départ, puis après ça, ça s'estompe.

785 Donc peut-être ça c'est une idée, là, de l'ensemble des parcs éoliens, s'arranger pour pas qu'ils brisent les paysages, puis aussi qu'on aurait pu s'arranger, comme à Cap-Chat, il y a un centre d'interprétation, trouver des façons d'amener plus de retombées économiques pour l'ensemble de la région, en intégrant puis en concevant pas juste le projet énergétique mais en faisant quelque chose qui en aurait fait un attrait touristique.

790 Puis si vous me permettez, on a rencontré des partenaires pour venir prendre la parole devant vous, dont les gens des plus beaux paysages du Québec, les gens de la chaire en paysage. Et une des façons, c'est de limiter le nombre de parcs, donc pour que les touristes voient pas de quoi qui se répète tout le temps, il faut vraiment que ça soit unique. Et puis quand c'est unique, là ça devient plus attrayant. Quand c'est des tours à haute tension, on en a partout, c'est plus attrayant.

800 Un autre élément qui joue, c'est s'arranger à tout crin pour pas que ça atténue l'unité paysagère de l'attraction touristique, des attractions touristiques. Suppose que vous avez un centre de santé, une auberge de santé, puis que les gens viennent là pour relaxer, il faut éviter qu'il y ai,t en termes paysagers, de quoi qui va diminuer cet attrait-là.

Donc la localisation est extrêmement importante. Puis là, on voudrait pas donner de règle, on a analysé – je sais que nos collègues des Ressources naturelles sont là-dedans, puis les municipalités, on a regardé ça, mais on voudrait pas s'embarquer, mais la question de

805 localisation, notamment, qu'il y ait pas de vues brisées entre les routes et la mer, donc ça c'est
toutes des choses à considérer dans un cadre réglementaire que vous pourriez peut-être
suggérer.

Mais c'est pas de notre fonction d'aller dans les cadres réglementaires.

810

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

J'allais vous poser une deuxième question à propos de la Mer du Nord et la côte
danoise, mais vous l'avez répondu indirectement.

815

Alors ma deuxième question s'adresse à madame Boudart. La question d'origine de
monsieur Bernatchez et la présentation qu'on vient d'entendre démontre le fait que le paysage
est une ressource comme toute autre ressource, comme source d'emplois, de croissance
économique, etc., à exploiter.

820

Le ministère a une stratégie de développer à la fois ce potentiel-là, j'imagine, mais aussi
la filière éolienne en Gaspésie.

825 Est-ce que la question de compatibilité entre ces deux (2) vocations et une intégration
harmonieuse entre les deux (2) champs de développement économique, est-ce qu'elle a fait
l'objet d'une étude, d'une analyse, et si non, pourquoi? Et comme j'ai posé la question après-
midi, et sinon quand? Voilà.

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

830

Nous, quand on a commencé l'élaboration du plan régional de développement du
territoire public, on commençait un peu à zéro. Donc on a commencé par regarder tout ce qui
avait été produit au niveau de la littérature pour essayer de faire une revue de littérature tant au
niveau des impacts que des façons de faire. Puis on a élaboré en même temps le PRDTP et
835 par la suite, on a continué nos recherches pour faire le Guide de paysages.

840 Donc au départ, nous, on est arrivé un peu, mon doux, à voir que les éoliennes, tout
dépendant de la planification qu'elles ont, elles peuvent être bien intégrées, être compatibles
avec l'industrie touristique, comme à l'inverse, elles peuvent être incompatibles. C'est dans les
études de paysages qu'on peut démontrer ou non leur compatibilité.

845 Alors c'est pour ça que l'objectif demandait au promoteur de fournir une étude de
paysages puis on voulait avoir, on avait élaboré le Guide pour orienter un peu les études, puis
on avait demandé dans nos commentaires, lors de l'analyse de recevabilité, on avait demandé
l'opinion du ministère du Développement économique qui est affilié, là, avec Tourisme Québec.
Donc c'est un peu, là, la façon dont on a procédé.

850

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est qu'on agit sur le territoire public et non pas sur le territoire privé. Donc on est quand même aussi limité dans nos – ça fait que c'est dans cette optique-là qu'on a agi.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

855

Mais le problème – allez-y!

PAR M. JACQUES LAVIGNE:

860

De ce point de vue là, en termes tourisme, les paysages, ça dépend pas de la propriété des terres; que ça soit privé, public, on devrait avoir les mêmes règles d'application, en termes de touristes.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

865

Et j'aimerais ajouter aussi que le problème, les gens me rappellent de ça, que la pratique qui consiste à étudier chaque projet d'une façon séparée et détachée, qui ne tient pas compte de l'ensemble dans le temps et l'effet cumulatif dans le temps et l'espace, on perd la vue d'ensemble et puis on peut pas vraiment tenir chaque initiateur de chaque projet séparément, leur donner l'obligation de tenir compte de l'ensemble, parce que ça serait pas - alors qui doit faire cette espèce de, qui crée le lieu pour ce genre de réflexion.

870

C'est ça la question, est-ce que c'est votre ministère, c'est le ministère de l'Environnement et le gouvernement n'a pas demandé une étude ou un examen intégré de la question, c'est ça, là.

875

PAR Mme MICHÈLE BOUDART:

Nous, par contre, dans le Guide de paysages, on propose d'avoir des études de covisibilité, puis des études d'impact cumulatif au niveau du paysage aussi. Donc...

880

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Corriveau, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, je pense, aurait quelque chose à ajouter?

885

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

Oui madame. Vous m'aviez demandé de préparer un peu d'information sur le développement économique.

890 Sur le sujet du tourisme, j'avais dans ma présentation ramassé deux (2) tableaux qui reprennent les conclusions d'une étude qui a été commandée par le TechnoCentre éolien de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, sur l'impact de l'éolien sur le secteur touristique.

Alors j'ai les deux (2) tableaux, je me demandais si ça pourrait éclairer.

895

Cependant, avant de vous les présenter, je voulais vous mentionner, vous avez posé une question sur la fréquence à laquelle les gens venaient ou revenaient en Gaspésie, alors si je peux, sur un échantillon de cinq cent quatre-vingt-douze (592) personnes qui ont été interrogées pour cette étude de Guay Marketing, il faut mentionner que trente-cinq point huit pour cent (35,8 %) des personnes étaient ici pour la première fois. Quelque vingt pour cent (20 %) étaient ici pour la deuxième fois. Dix-sept pour cent (17 %) étaient venus plus de deux (2) fois, mais moins de cinq (5) fois, et vingt-sept virgule sept pour cent (27,7 %) des personnes étaient venues plus de cinq (5) fois.

900

Maintenant, je sais pas si on peut m'aider à...

905

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, on va vous aider pour une présentation.

910

D'ailleurs, votre présentation on va la faire ce soir aussi, mais peut-être présenter juste les deux (2) tableaux.

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

915

Je présenterais seulement les deux (2) tableaux qui sont les conclusions de Guay Marketing.

PAR LA PRÉSIDENTE:

920

Oui s'il vous plaît.

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

925

OK. Alors les principales conclusions de l'étude conduite récemment par Richard Guay Marketing pour le compte du TechnoCentre éolien de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine sont les suivantes:

930

"Les éoliennes sont connues et appréciées des touristes, elles sont intimement liées à l'environnement et à l'écologie."

On sait que l'énergie éolienne est dans la mire des écologistes, ces jours-ci.

935

"Il est donc apparent que l'installation d'éoliennes supplémentaires en Gaspésie n'aura pas d'incidence négative sur le tourisme en autant que – il y a des bémols – en autant que ces dernières soient déployées de manière à ne pas altérer les paysages traditionnels gaspésiens – ça ne contredit pas du tout ce que monsieur a dit – de manière à ne pas altérer les paysages traditionnels gaspésiens et les attractions renommées."

940

Les autres résultats de l'étude, les principaux résultats:

"L'étude note que les situations suivantes, au pire les dérangeraient un peu, au mieux ne le dérangeraient pas du tout."

945

Alors il y a la proximité et la visibilité de sites panoramiques ou autres lieux touristiques; il y a la proximité et la visibilité de sites d'interprétation et parcs nationaux; la proximité et visibilité des plages; proximité des lieux culturels fermés, comme les musées et les galeries d'art; proximité et visibilité des lieux d'hébergement, qui me semble des choses qui sont considérées dans le projet; et installées en mer visibles depuis la côte.

950

Alors les gens de Guay Marketing disent, au pire les dérangeraient un peu, au mieux les dérangeraient pas du tout, là.

La conclusion, c'est la mienne au bas, là:

955

"Ces bémols doivent être pris sérieusement. Dans le temps, les perceptions changent. Aujourd'hui c'est un peu, plus tard un peu pourrait devenir peut-être beaucoup, là."

C'est une conclusion qui est personnelle. Alors ce sont les conclusions de l'étude.

960

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez une copie de cette étude parce que...

965

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

Je l'ai ici, madame la Présidente.

970

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous pouvez la déposer?

975

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

S'il vous plaît. Merci.

980

Madame Tardif.

PAR Mme HÉLÈNE TARDIF:

Oui, si vous me permettez de rajouter quelques mots en rapport avec ça.

985

Quand on regarde les études qui se font actuellement, particulièrement en Europe, et même au Québec, pour l'introduction d'éoliennes dans le paysage, ce qu'il ressort en fait de toutes les expériences qui ont été faites, on commence à accumuler un peu d'expérience et on commence à connaître quels sont les effets ou les impacts d'implantation d'éoliennes, bien que ce soit quand même assez récent, mais ce qu'il ressort, c'est que les gens, les spécialistes du domaine, recommandent que l'on utilise cette opportunité.

990

En fait, qu'on ne conçoive pas les éoliennes comme ayant nécessairement un impact négatif et comme un obstacle au paysage, mais qu'on profite de l'opportunité qui est donnée de modifier le paysage, parce que de toute façon, il y a des travaux importants qui sont faits, qui vont modifier le paysage, qu'on profite de cette opportunité-là pour planifier un développement du paysage axé vers sa préservation et aussi axé vers le développement d'autres activités touristiques qui ne sont pas existantes.

995

1000

En fait, toute la vision nouvelle est de dire: les éoliennes, c'est une source d'énergie qui est intéressante et il ne faut pas uniquement focuser sur des éléments négatifs, mais il faut éviter ces éléments négatifs là, particulièrement lorsqu'ils sont implantés de façon importante, dans des milieux où il va y en avoir de nombreuses. Mais au contraire, il faut travailler avec la communauté pour essayer de faire de ce développement-là un développement qui non seulement ne nuira pas à l'industrie touristique mais qui, au contraire, va permettre de développer de nouvelles avenues économiques et aussi peut-être un potentiel d'activité économique qui n'était pas possible auparavant.

1005

1010

Je dirais que c'est peut-être une tendance qui, comment dire, qui découle des expériences qui ont été faites et qui vise à introduire les éoliennes pour en faire un atout plutôt qu'un désavantage.

1015

Et pour ça, c'est sûr que c'est important qu'il faut prendre en considération, même si c'est difficile, l'ensemble de tous les projets qui sont implantés dans une même région. Parce qu'autrement, je veux dire, la répétition, si chaque village a un centre d'interprétation des éoliennes, je pense pas qu'on va aider au développement touristique de cette façon-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1020 Merci.

 Monsieur Bernatchez, avez-vous une deuxième question?

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

1025 Oui. J'ai entendu tout à l'heure que vous avez parlé beaucoup de la faune aviaire cet après-midi. Cependant, je voudrais m'attarder un peu sur la grive de Bicknell.

1030 Il y a, dans la première étude d'impact de Cartier, il y a une mention qu'il y avait une grive – je me souviens plus de quelle nature de grive qu'il y avait – et le ministère ont dit que ça ne pouvait pas être cette espèce puisqu'elle n'est pas par ici, et ont demandé voir si c'était pas une grive de Bicknell et de faire des recherches supplémentaires. On a répondu que c'est probablement pas une grive de Bicknell parce qu'il y a pas le territoire, il y a pas le genre de forêt pour.

1035 Or, la forêt indiquée hier, sur nos terres, est une vieille sapinière et une vieille forêt d'épinettes avec un territoire humide, qui n'a jamais été bûchée, elle est vierge, elle est très très ancienne.

1040 Est-ce qu'il y a d'autres études qui ont été faites sur la grive de Bicknell, voir si elle ne pourrait pas se retrouver dans ce territoire-là, par Cartier, comme ça avait été demandé par le ministère de l'Environnement?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1045 Alors monsieur Dufort, on a abordé cette question cet après-midi, mais pour monsieur Bernatchez, j'aimerais ça qu'on réexplique quelle était la réponse et la grive qu'on avait vue, c'était la grive à joues grises, je pense.

PAR M. GUY DUFORT:

1050 Alors madame la Présidente, je vais demander à madame Castonguay de répondre à la question de monsieur Bernatchez, s'il vous plaît.

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

1055 Madame la Présidente, effectivement en 2003, nous avons entendu une grive à joues grises. Cette grive migre mais ne niche pas sur le site.

1060 Pour s'assurer de la présence de la grive de Bicknell, un deuxième inventaire, celui-là spécifique à la grive de Bicknell, a été réalisé en juin 2004, dans lequel nous nous sommes attardés principalement aux habitats potentiels de la grive de Bicknell que se sont effectivement des habitats de résineux âgés, rabougris, dans des secteurs isolés.

1065 L'ensemble du territoire a été couvert par un spécialiste capable d'identifier la grive de Bicknell au chant. Nous avons même provoqué la réaction de la grive de Bicknell par une technique qu'on appelle appel par enregistrement, de façon à s'assurer de pouvoir l'entendre si elle se manifestait. La grive de Bicknell est un oiseau territorial qui défend son territoire et on a, à maintes reprises, fait des appels par enregistrement et aucune grive n'a été détectée sur le territoire.

1070 De plus, plusieurs des habitats qui avaient été ciblés comme spécifiques ou intéressants pour la grive de Bicknell n'étaient plus disponibles puisque des coupes forestières avaient eu lieu dans ces endroits.

1075

PAR LA PRÉSIDENTE:

1080 Monsieur Pelletier, est-ce qu'il y a une procédure ou des démarches à suivre pour s'assurer qu'une espèce qu'on croyait présente n'est pas là.

1085

Est-ce que, par exemple, les études que Cartier énergie éolienne a faites vous satisfait qu'il y aurait pas de présence de grive de Bicknell dans le territoire.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

1085

D'abord, je voudrais spécifier que c'est une espèce qui est de juridiction fédérale, c'est ce que j'ai dit après-midi. Les spécialistes de l'espèce sont au Service canadien de la faune, puis ils sont pas là, donc je répondrai pas à leur place, là.

1090 Mais si je prends, par exemple, n'importe quelle espèce faunique, bien, il s'agit de faire des inventaires de la façon dont c'est le mieux au niveau de l'habitat qu'on fait, de la technique qu'on va utiliser et aussi de la période à laquelle on le fait.

1095 C'est comme je disais, c'est le Service canadien de la faune qui est bien plus en position pour répondre si l'inventaire qui a été fait par Pesca ou Cartier est correct, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1100 Monsieur Bernatchez, ce qui est arrivé, c'est qu'Environnement Canada a été invité pour être présent à ces audiences, et comme vous savez, c'est la période de migration des oiseaux, donc il y avait personne de disponible, même en lien téléphonique, pour venir à l'audience à L'Anse-à-Valleau et aussi à Baie-des-Sables.

1105 Alors nous, ce qu'on a décidé, c'est s'il y avait des questions qui restaient en suspens, je pense que ça en est une, on leur ferait parvenir par écrit, et puis on mettra leur réponse sur le site du BAPE et dans les centres de consultation où sont déposés les documents.

Ça va?

1110 **PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:**

Oui, ça va. Je sais que c'est bien l'époque, parce que mon lac est plein de faune aviaire, présentement, dans ce temps-ci.

1115 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1120

MARC CARON

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que monsieur Caron est là?

1125

Oui, alors vous voulez venir poser vos questions?

PAR M. MARC CARON:

1130

Madame la Présidente, Marc Caron.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

1135

PAR M. MARC CARON:

1140

Bien, sur le niveau contractuel. Il a été mentionné par monsieur Bouchard qu'il y avait pas de contrainte, c'est une question que vous avez posée, qu'il y avait pas de contrainte pour les exigences ISO, pour l'accréditation des entreprises locales. Hydro-Québec a établi des exigences aux soumissions et selon le représentant de la Régie de l'énergie, le tout serait conforme.

1145

Lors de l'annonce officielle par le gouvernement du Québec, à l'automne 2004, monsieur Caillé était président-directeur général d'Hydro-Québec, lors de cette annonce

officielle, monsieur Caillé a dit que les négociations contractuelles se feraient de gré à gré. Nous avons un exemple soumis par monsieur Bouchard ici aujourd'hui, l'exemple, c'est le tronçon de ligne de transport de treize kilomètres (13 km) qui a été confiée à Cartier énergie.

1150 Ma question est: quel est l'entrepreneur général retenu pour la construction du parc éolien de L'Anse-à-Valleau?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1155 Est-ce que vous allez procéder par appel d'offres, et est-ce que c'est déjà fait?

PAR M. GUY DUFORT:

1160 Monsieur Bouchard gère la partie de ce projet, je lui laisserais la parole, madame la Présidente.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1165 Comme vous venez de le mentionner, nous allons procéder par appel d'offres et ce n'est pas encore fait. Nous sommes en train de rencontrer des contracteurs qui pourraient réaliser ce type de travail.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1170 Donc l'appel d'offres va être fait sur invitation, si je comprends.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1175 L'appel d'offres va être fait sur invitation pour les entrepreneurs qu'on va considérer qui rencontrent nos exigences pour faire la construction.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1180 Avez-vous une deuxième question?

PAR M. MARC CARON:

Oui.

1185 Sur l'échéancier de livraison de la production, est prévue pour décembre 2006. Le contrat est signé pour que la production soit disponible en décembre 2006.

1190 Advenant des contraintes de livraison par les fabricants, par les fabricants de pièces, comment prévoyez-vous respecter l'échéancier de livraison pour votre production? Exemple, si les usines ont des retards dans leurs échéanciers de construction, de mise en opération, vous aurez pas les pièces.

Allez-vous vous alimenter outre mer, qu'est-ce que vous allez faire?

1195 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dufort.

1200 **PAR M. GUY DUFORT:**

Madame la Présidente, je vais commencer la réponse, ensuite je la confierai plus en détail à monsieur Bouchard.

1205 Nous, nous avons des obligations contractuelles, et notre intention est de livrer l'énergie à Hydro-Québec en 2006.

Et j'aimerais que monsieur Bouchard ajoute de l'information.

1210 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Et je rajouterais que le contrat qu'on a signé avec notre fournisseur d'éoliennes a, à l'intérieur des contraintes de livraison ce qu'on appelle, en bon français, des dommages s'il ne livre pas à temps, par éolienne et par jour de livraison.

1215 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc il y a des pénalités, c'est ça?

1220 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Il y a des pénalités monétaires, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1225 D'accord.

Avez-vous une autre question?

PAR M. MARC CARON:

1230

Sur le même fond de question, vous avez des ententes contractuelles, il y a des pénalités de prévues comme dans tout contrat, il y a des engagements de faits.

1235

Advenant le cas que les usines sont pas prêtes, on a coupé les branchailles pour l'usine de pales, mais on n'a pas encore creusé, la pelle a pas encore commencé à creuser, décembre 2006, l'implantation d'une usine, avec la production, ça se fait pas dans un jour. On sait qu'il reste un an, on va dire un an, pour avoir la livraison des premières pales, exemple, pour le cas de Gaspé, pour les tours, c'est Matane.

1240

Puis en revenant avec l'engagement du soixante-quarante (60 %-40 %) de travailler en région, tu sais, s'il y a des pénalités de la part du fabricant, le fabricant, GE prend ses pièces des États-Unis puis les envoie ici, le soixante-quarante (60 %-40 %), "goodbye" encore!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1245

Je pense que le promoteur a dit que lui, il essayait de rencontrer son échéancier parce que sans ça, il y a des pénalités aussi par rapport à Hydro-Québec.

1250

Si vous considérez, vous que c'est pas réaliste comme échéancier, vous pourriez en parler dans votre mémoire.

PAR M. MARC CARON:

1255

Oui, c'est réaliste, c'est réalisable comme échéancier, c'est certain.

Mais advenant le cas, ici en Gaspésie, on a eu tellement de promesses, d'année en année, puis elles ont parti dans l'air!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1260

Ça va?

PAR M. MARC CARON:

1265

Ça répond à la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1270

Merci.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LA PRÉSIDENTE:

1275

J'inviterais maintenant monsieur Corriveau à faire sa présentation qu'on lui avait demandée sur les retombées locales. En fait, c'était sur les axes de développement économique local, je pense.

1280

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

Bien c'était, écoutez, j'ai interprété le mandat du mieux que j'ai pu...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1285

Oui, j'ai pas d'inquiétude!

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

1290

... comme c'était sur l'éolien, bien écoutez, le titre de ma présentation, c'est: "L'éolien, un vecteur de développement économique important pour la région désignée".

Et comme je vais vous montrer la structure de mon exposé, effectivement, en introduction de ma présentation, je voulais, comment je dirais donc, décrire succinctement les créneaux d'excellence économique de la région, en introduction.

1295

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, c'est ce qu'on voulait. Allez-y.

1300

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

Alors dans ma présentation, il y a trois (3) éléments dans mon exposé: les créneaux d'excellence de la région, les perspectives de développement du secteur éolien, les retombées économiques et j'ai une brève conclusion.

1305

Est-ce que ça va?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1310

Oui, ça va. Allez-y.

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

1315 Merci. Alors au fond, les quatre (4) créneaux d'excellence de la région sont les ressources, les sciences et les technologies marines; le tourisme; la transformation du bois et bien sûr, le secteur éolien.

1320 Au niveau des ressources, des sciences et des technologies marines, juste pour cerner un petit peu l'importance du secteur, on dit qu'en 2004, la pêche a rapporté cent un virgule cinq millions de dollars (101,5 M\$) en Gaspésie et quarante-neuf virgule six millions (49,6 M\$) aux Îles-de-la-Madeleine.

1325 Les quantités des débarquements ont augmenté de vingt-quatre pour cent (24 %) en Gaspésie, diminué de dix pour cent (10 %) aux Îles-de-la-Madeleine. Cependant, il semble que le creux de la pêche est passé, là, cependant la valeur des débarquements a augmenté respectivement de seize pour cent (16 %) et de vingt-trois pour cent (23 %) dans les deux (2) régions, c'est-à-dire Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine.

1330 C'est un secteur important. La région regroupe soixante-quinze pour cent (75 %) des activités québécoises dans le secteur, dans le secteur qui est lié à la pêche au Québec, et c'est une industrie qui regroupe quelque quarante (40) entreprises de transformation, dix-neuf (19) d'aquaculture et quatre (4) chantiers maritimes. Et c'est une industrie qui emploie deux mille deux cents (2200) personnes dans la pêche et deux mille huit cents (2800) dans la transformation, là, on a quelque cinq mille (5000) personnes qui travaillent dans l'industrie de la pêche dans la région.

1340 Au niveau du tourisme, je m'attarderai pas, je vais juste donner deux (2) chiffres, là, qui n'ont pas été donnés déjà par le monsieur du Tourisme. C'est une industrie qui génère quelque six mille six cents (6600) emplois saisonniers. C'est une industrie formée de petites entreprises qui regroupent quelque mille trois cents (1300) entreprises.

1345 Au niveau de la transformation du bois, madame la Présidente, j'ai pas trouvé de données sur la valeur de la production et des livraisons. Dans les documents qui m'ont été fournis par le MRN, on mentionne que la région produit un million six cent mille mètres cubes (1 600 000 m³) de résineux et deux cent soixante-cinq mille mètres cubes (265 000 m³) de feuillus. Pour donner une idée de ce que c'est, on dit que ça représente cinquante mille (50 000) camions de bois.

1350 Or, l'industrie compte quelque cent quarante-cinq (145) entreprises, elle fournit de l'emploi à près de deux mille (2000) personnes. C'est une industrie qui a été éprouvée au cours des dernières années. Au fond, elle a eu à affronter, là, trois problématiques conjoncturelles importantes: la baisse des approvisionnements, le conflit du bois d'œuvre et bien sûr, on connaît le dossier de la Gaspésia en Gaspésie. Alors c'est une industrie qui a subi une baisse de quatre cents (400) emplois entre 1999 et 2002.

1355

Je vais, le reste de ma présentation porte sur l'éolien, madame la Présidente. Bien écoutez, l'éolien c'est une industrie qui présente des perspectives de développement très intéressantes.

1360 En fait, les pressions qui contribuent à favoriser l'utilisation des énergies douces montent de toutes parts. Il y a le réchauffement de la planète, le mouvement Vert, insécurité et plafonnement des approvisionnements en pétrole et en hydrocarbures. On a l'augmentation des prix de l'énergie, on a vu la flambée des prix du pétrole cet été, et bien sûr, l'accélération de la croissance économique mondiale.

1365 Alors la demande d'énergie est très grande et l'éolien est perçu vraiment comme l'énergie douce et renouvelable par excellence. Il faut dire que les autres formes d'énergie douce ne sont pas encore au rendez-vous. L'énergie solaire est encore une énergie qui est chère et l'hydrogène est plutôt un vecteur de transport d'énergie que de production, puisqu'il faut de l'énergie pour produire de l'hydrogène.

1370 Alors grâce aux progrès technologiques, de 1980 à aujourd'hui, les coûts de l'énergie éolienne sont passés de quarante-cinq sous US le kilowattheure (45 ¢US/kWh) à quelque trois virgule cinq sous US le kilowattheure (3,5 ¢US/kWh).

1375 Je mentionne qu'il y a, à ce chapitre, il y a toutes sortes de données. Je pense que le trois virgule cinq sous du kilowattheure (3,5 ¢/kWh) US inclut la redevance du gouvernement américain d'un virgule huit sou le kilowattheure (1,8 ¢/kWh).

1380 Mais quoi qu'il en soit, on constate qu'il y a eu une baisse dramatique du coût de production de l'énergie éolienne au cours des dernières années.

1385 Alors conséquemment de 1992 à 2004, la capacité éolienne mondiale installée a progressé énormément, elle est passée de deux mille cinq cents mégawatts (2500 MW) à quarante-sept mille mégawatts (47 000 MW). On a installé, dans le monde, huit mille (8000) nouveaux mégawatts l'an dernier, c'est une augmentation de vingt pour cent (20 %).

1390 Alors - puis écoutez, l'expérience s'accumule dans le domaine, c'est une forme d'énergie qui répond déjà, la croissance actuellement est en Europe, c'est une forme d'énergie qui répond déjà aux besoins de trente-cinq millions (35 M) d'Européens.

1395 D'ici 2013, jusqu'à date, ça s'est passé en Europe, mais au cours des prochaines années, je pense qu'on peut s'attendre que c'est en Amérique du Nord que ça va se passer, le développement de l'énergie éolienne. On estime que d'ici 2013, l'envergure du marché nord-américain pour l'énergie éolienne va passer de treize milliards de dollars (13 G\$) à quatre-vingt-deux milliards de dollars (92 G\$).

1400 Alors, il y a plusieurs éléments, là, qui favorisent l'essor de cette industrie-là, madame la
Présidente. D'abord il y a les politiques américaines qui visent à minimiser la dépendance du
pays à l'égard du pétrole importé et il y a notamment l'extension du crédit de taxe américaine
sur la production d'énergie renouvelable.

1405 D'autre part, comme on a vu tantôt, le développement rapide de la technologie et le
développement rapide de l'offre. On assiste à l'arrivée de grands joueurs comme GE et
Siemens, alors c'est des gens qui vont investir massivement dans le développement de la
technologie et qui, pour la rentabiliser, vont certainement avoir besoin de marchés assez grands
pour rentabiliser les investissements d'envergure qu'ils vont y faire.

1410 Le prix élevé de l'énergie, bien sûr. Plus on arrive à produire d'énergie à bas coût qu'on
peut vendre à haut coût, c'est une opportunité d'affaires intéressante.

1415 D'autre part, il faut noter, comme facteur d'accélération, la grande disponibilité de
capitaux à des prix abordables actuellement sur le marché nord-américain et dans le monde, et
à la recherche de revenus constants.

1420 Dans les milieux financiers aujourd'hui, le mot à la mode c'est "cash-flow" et la
production d'énergie éolienne, c'est plus beau type d'investissement où on peut immobiliser un
capital important initialement et retirer un revenu constant et pendant une durée de temps assez
longue.

1425 Donc, et il y a aussi l'amélioration graduelle de la capacité des réseaux de distribution
nord-américains à intégrer, là, des sources d'approvisionnement multiples. C'était un frein à
l'absorption de l'énergie éolienne, ça en est toujours un, mais c'est un facteur qui est en train de
se résorber actuellement.

1430 C'est une opportunité d'affaires, je dirais, pour laquelle le Québec trouve des avantages
pour en profiter. Alors on dit que le Québec possède le plus grand gisement éolien au Canada
après Terre-Neuve. L'ampleur du gisement est estimée à quelque cent mille mégawatts
(100 000 MW) et la portion la plus facile à rentabiliser du gisement québécois, elle se situe en
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et dans le comté de Matane, c'est-à-dire dans la région
désignée. Il y aurait trente-cinq virgule deux pour cent (35,2 %) du potentiel éolien du Québec à
moins de vingt-cinq kilomètres (25 km) de lignes électriques qui se trouve dans cette région.
Donc le potentiel le plus facile à exploiter se trouve ici.

1435 Par ailleurs, l'investissement, par Hydro-Québec, de quatre cents millions (400 M\$) dans
l'amélioration du réseau de distribution, ça va faciliter puis favoriser l'exploitation de cette forme
d'énergie là. Et je dirais qu'à ce jour, puis je pense que les experts qui sont ici le démontrent,
c'est le gisement qu'on connaît le mieux et pour lequel, actuellement au Québec, on a le plus
d'expérience.

1440

Alors, le secteur éolien pourra avoir des retombées économiques, c'est-à-dire au moins à quatre (4) niveaux. D'abord il y a Hydro-Québec, les gouvernements, puis les sociétés privées qui exploitent les parcs qui vont tirer des revenus, puis des bénéfices de la vente d'énergie.

1445

Le Québec et la région désignée vont prélever des taxes, des royautés, et d'autres formes de compensation de l'usage des sites privés et publics pour les parcs. Je pense que tout n'est pas arrêté dans ce domaine-là, mais il y a et il y aura des royautés et compensations sur l'usage des sites.

1450

Par ailleurs, la région désignée et le Québec vont pouvoir bénéficier des retombées économiques des activités qui sont liées à l'implantation, puis à l'opération des parcs. Il y a une foule d'activités qui sont liées à ça: il y a la conception, la construction, fabrication et assemblage de composantes, etc.

1455

Enfin, l'exploitation du gisement éolien en Gaspésie a déjà commencé à favoriser l'émergence d'une industrie de biens et services. Il y a un ensemble d'entreprises de biens et services qui commencent à se développer sur le territoire autour de cette industrie-là.

1460

Nous, pour essayer d'évaluer les retombées économiques de l'industrie dans les régions, on a fait conduire une étude, par une firme qui s'appelle Écotech consultants. Alors c'est les résultats de cette étude-là que je vais vous livrer. L'étude porte sur la période 2006-2014 et elle analyse trois (3) scénarios puisque au fond, on dit qu'on essaie d'évaluer, c'est quelque chose qui va se passer dans le futur, puisque c'est quelque chose qui va se passer dans le futur, on a défini des scénarios.

1465

Alors le premier scénario qui a été évalué, c'est l'implantation des mille mégawatts (1000 MW) de l'appel d'offres actuel.

1470

Le deuxième scénario, c'est la réalisation de cet appel d'offres et d'une tranche additionnelle du deuxième mille mégawatts (1000 MW) dans lequel on a imaginé qu'on aurait trois cents (300 MW) du prochain mille mégawatts (1000 MW), c'est-à-dire un scénario où mille trois cents mégawatts (1300 MW) seraient réalisés en Gaspésie.

1475

Et le troisième scénario, c'est un scénario où il se réaliserait au Québec sur la période visée, c'est-à-dire d'ici 2014, un autre deux mille mégawatts (2000 MW) et que de l'ensemble des quatre mille mégawatts (4000 MW) qu'il y a là, il y aurait deux mille cinq cents mégawatts (2500 MW) qui se feraient dans la région désignée, et le reste dans les autres régions du Québec.

1480

Enfin, le quatrième scénario qui évalue l'étude, c'est le développement des marchés d'exportation et des affaires pour les entreprises, là, d'équipements et de services reliés à

l'industrie. Il y a trois (3) hypothèses mais, madame la Présidente, il y a une foule d'hypothèses qui sont dans cette étude-là, je pourrais en laisser une copie.

1485

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, s'il vous plaît.

1490

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

Mais il y a trois (3) hypothèses principales, là, qui sont posées. C'est que pour le premier scénario, il y a cinquante-trois pour cent (53 %) de l'activité économique qui se déroulerait ici. Pour le deuxième, cinquante pour cent (50 %); le troisième, cinquante pour cent (50 %) à peu près et pour le développement de la filière éolienne, on imagine qu'il y aurait seulement vingt-quatre pour cent (24 %) des retombées économiques qui seraient dans la région désignée, parce que l'éolien c'est quelque chose qui intègre plusieurs types de technologies et il vient beaucoup de choses de l'extérieur, effectivement.

1495

Alors les résultats de l'étude sont les suivants. Les estimations de retombées pour le premier mille mégawatts (1000 MW) sont une augmentation du PIB de la région désignée de quatre cents millions de dollars (400 M\$) et six milles quelques années-personnes additionnées. Je dis bien que ce sont des années-personnes, madame la Présidente, ce ne sont pas des emplois, mais ce sont des années-personnes réalisées sur cette période-là.

1500

1505

Je passerai pas à travers tous les chiffres, mais j'imagine que les deux (2) scénarios les plus plausibles, ce sont qu'au fond, on réalise le premier mégawatt et qu'on obtienne une portion du deuxième mille mégawatts (1000 MW), et qu'effectivement la filière éolienne qui est en train de s'enraciner dans la région se développe, dans cette perspective-là, l'augmentation du PIB sur la période serait de huit cent neuf millions de dollars (809 M\$) et il y aurait une augmentation d'emplois de douze mille trois cents (12 300) années-personnes.

1510

Dans le meilleur des scénarios, il y aurait une augmentation du PIB de la région désignée d'un milliard trois cent millions (1 300 000 000 \$) et vingt mille (20 000) années-personnes d'emplois créés.

1515

Je passe les acétates sur le tourisme que je vous ai présentés tantôt. Je vous dirai que la région est en train de s'organiser actuellement pour profiter du développement de la filière éolienne.

1520

La CRE, c'est-à-dire le Conseil régional des élus et les autres instances régionales ont joué un rôle très important dans l'établissement des clauses de contenu régional du premier appel d'offres. Il y a des exigences de contenu régional dans le premier appel d'offres et les élus et les instances régionales ont joué un rôle très important pour obtenir ces avantages-là dans l'appel d'offres.

1525

Elles ont aussi obtenu un crédit d'impôt spécifique pour les activités qui se déroulent dans le domaine, pour l'implantation de la filière éolienne, et je peux vous dire qu'elles suivent de très près l'élaboration du deuxième appel d'offres pour le prochain mille mégawatts (1000 MW) d'Hydro-Québec.

1530

Nous, notre ministère, on collabore avec l'industrie et les autres organismes de développement à l'élaboration d'une stratégie. Vous savez que la Gaspésie est déjà reconnue comme la région qui a les meilleurs facteurs de localisation pour l'éolien au Québec. Et on a mis sur pied – je dis "on" exclut - le MDEIE, on participe à ça, mais je dirais que les instances de développement régionales ont mis sur pied un Technocentre éolien parce qu'on sait bien que l'innovation va être déterminante dans le développement de cette industrie.

1535

Madame la Présidente, ces efforts ont d'ailleurs commencé à porter fruit. On a l'implantation des usines de Marmen à Matane, LN Glass Fiber qui est le plus grand fabricant de pales au monde, l'entreprise qui a la plus grande part de marché est en train d'établir une usine à Gaspé. Il y a plusieurs de nos petites entreprises qui reviennent de Wind Power 2005 de Denver, qui reviennent avec des contrats en main. On a eu l'occasion cette semaine de voir qu'on a une expertise de très fort calibre dans ce domaine-là en Gaspésie. Alors les perspectives sont très bonnes.

1540

1545

Ma conclusion, madame la Présidente, c'est que l'éolien, c'est une opportunité de développement économique qui, comme il s'en est présenté, il s'en présente peu, il s'en est pas présenté depuis assez longtemps en Gaspésie.

1550

C'est un secteur d'activité qui offre des perspectives de développement économique qui pourraient contribuer significativement au bien-être des populations de la région désignée et du Québec tout entier.

1555

Et je pense que son développement doit cependant s'effectuer en tenant compte des impacts à long terme sur l'ensemble des atouts de la région. Effectivement des industries comme le tourisme sont des industries importantes pour la région et sur les autres secteurs d'activité.

Alors c'est ma conclusion, madame la Présidente.

1560

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup, c'est très intéressant.

1565

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1570 Monsieur Corriveau, très intéressant. Ça donne un contexte effectivement qui permet une analyse un peu plus éclairée.

Là, quand vous dites l'augmentation du produit intérieur brut de la région de quatre cents millions (400 M\$), c'est-à-dire de son niveau actuel à quatre cents millions (400 M\$)?

1575 **PAR M. GEORGES CORRIVEAU:**

De quatre cents millions (400 M\$) au-delà de son niveau actuel.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1580 Ah, quatre cents millions (400 M\$) au-delà, donc c'est une véritable augmentation, un véritable ajout.

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

1585 Ajout, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1590 Ah d'accord, je vois. C'était pas clair. D'accord.

Et les emplois, les années-personnes que vous mettez, donc il y a pas besoin de faire la distinction entre emplois directs et indirects. C'est le tout, agrégé.

1595 **PAR M. GEORGES CORRIVEAU:**

Bien, ça comprend, monsieur, ça comprend des emplois directs et indirects.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1600 C'est ça.

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

1605 Oui. Est-ce que - il serait peut-être utile de donner une idée du type d'emplois.

Par exemple, je prends l'exemple sur le modèle, malheureusement mon ordinateur est parti, mais sur le modèle, on disait que les emplois qui émaneraient du premier mille mégawatts

1610 (1000 MW), on les estimait à six mille (6000), c'est-à-dire les années-personnes, je m'excuse, il faut bannir le terme "emplois", les années-personnes qui émaneraient.

1615 Alors de ces emplois-là, il y en aurait – est-ce que je vous donne les nombres – il y en aurait mille trois cents (1300) qui émaneraient de la construction des sites, un mille quatre cents (1400) qui émaneraient de l'assemblage des éoliennes, il y aurait quatre cent cinquante-cinq (455) emplois d'ingénieurs dans les services professionnels, il y aurait des emplois dans le commerce de détail parce que les entreprises sont approvisionnées. Il y a des emplois dans la production d'électricité, la fabrication des pales, le transport par camion, les autres industries.

1620 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Et par rapport à ça, deux (2) autres questions.

1625 Tous les emplois que vous venez de citer sont des emplois, j'imagine, où le revenu rattaché à ces emplois est un peu plus élevé que le secteur des services.

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

Absolument!

1630 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

D'accord.

1635 **PAR M. GEORGES CORRIVEAU:**

Ça ressort dans l'étude et je suis pas sûr que je pourrais trouver la page exacte.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1640 D'accord.

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

1645 Mais c'est des emplois qui sont généralement de meilleure qualité que les emplois qu'on a déjà dans la région, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1650 Dernière question, donc cette filière-là, au-delà de sa valeur écologique, énergétique, etc., vous dites que c'est une filière hautement structurante...

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

Pour le développement.

1655

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

... et d'une façon plus durable.

1660

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

Absolument.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1665

Que d'autres investissements dans d'autres niveaux. Pour le même montant d'argent qu'on peut investir ailleurs, cette option est plus structurante à long terme et plus durable.

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

1670

Bien, je peux pas dire plus structurante et plus durable, parce qu'il faudrait que je dise plus structurante et plus durable que quelque chose d'autre, il faudrait que je compare à quelque chose d'autre, mais c'est sûrement une filière qui est structurante.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1675

D'accord. C'est bien. Merci.

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

1680

Mais ce qu'il faut dire, c'est que les perspectives de marché aussi sont importantes, parce que c'est une filière effectivement dans laquelle la croissance est importante. Il y a de l'espace pour de développement.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1685

Dans le nord-est du continent, et dans le reste du Canada, le potentiel de fabrication et d'entretien, etc., à long terme pour le Québec, est-ce que le Québec est mieux placé d'occuper cette place maintenant qu'ailleurs au Canada et dans le nord-est de l'Amérique du Nord? Savez-vous?

1690

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

1695 Écoutez, je pense que, par exemple, à partir – je pense qu'on a des atouts. Par exemple, si on pense à la fabrication de pales, je pense que pour ce type d'activité là, je le cite en exemple, là, j'aurais peut-être dû prendre d'autres exemples comme les services professionnels, écoutez, donnez-moi trente (30) secondes.

1700 D'abord il y a la courbe d'apprentissage. Sur la courbe d'apprentissage, au Québec, puis je dirais dans le nord-est américain, on est tout au moins parmi les premiers. Depuis Le Nordais qu'on travaille dans le domaine de l'éolien. Donc on a un certain bout de fait sur la courbe d'apprentissage.

1705 Au niveau de la fabrication, surtout si on travaille avec des leaders de l'industrie, je pense qu'on a ici une main-d'œuvre de qualité, un bon bassin de main-d'œuvre et des conditions, par exemple, portuaires, un milieu maritime, qui devraient faciliter, je dirais, le transport des grosses pièces et des choses comme ça.

1710 Alors pour desservir le marché nord-américain, je pense qu'on est très bien placé. Mais je dirais pas qu'il y aura pas de compétition, et puis je pense que la compétition va être forte, sévère, mais je pense qu'on a un jeu qui devrait nous permettre de bien tirer notre épingle de ce jeu.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1715 C'est ça, vous avez parlé de la présence d'une population qui est à l'avance, si vous voulez, du reste de l'Amérique du Nord, en termes de spécialisation. On a parlé un petit peu de nécessité de formation cet après-midi, là on le regarde dans un complexe plus global où on parle d'usines de fabrication aussi d'éoliennes.

1720 Est-ce que vous avez des données sur la disponibilité de la main-d'œuvre qui pourrait se consacrer à ce type d'activité, en termes d'expertise et en termes de population qui est en chômage, pour avoir un petit peu un portrait de la région?

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

1725 Mais vous savez que les cégeps de Matane et de Gaspé sont déjà engagés dans des formations pour répondre à la demande de l'industrie pour des travailleurs qualifiés.

1730 Oui, il y a déjà de la formation qui se donne à des gens de la Gaspésie pour occuper des postes à divers niveaux dans l'industrie, tant au niveau de l'entretien des parcs que pour combler des emplois dans les usines et dans divers domaines.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1735

Je m'adresserais peut-être à la MRC ici. Je sais pas si vous pouvez me répondre, mais on a constaté que la population de la MRC a diminué de près de vingt-trois pour cent (23 %) entre 98 et 2001.

1740

Chez vous, je sais pas si vous avez regardé la filière éolienne, jusqu'à quel point il y aura une stabilisation de perte de population active ou si vous avez des projets pour essayer de publiciser qu'est-ce qui se passe et de ramener les gens à la région?

PAR M. JOCELYN VILLENEUVE:

1745

Bien, je vais parler au nom de la municipalité de Gaspé et non de la MRC, madame la Présidente. On a pu constater, d'après Statistique Canada, qu'il y avait eu une baisse de la population pour la ville de Gaspé. Je peux vous donner le chiffre exact, là, en 2001, mais je pourrai vous l'apporter.

1750

Par contre, au prochain recensement, on est certain d'avoir un accroissement du nombre de la population, entre autres pour la ville de Gaspé. Il y a pratiquement plus de résidences à vendre pour la ville de Gaspé, le taux d'évaluation foncière, les maisons se vendent toutes à peu près à vingt pour cent (20 %) au-dessus du taux d'évaluation foncière.

1755

Donc il y a quand même un retour au niveau de la population au sein de Gaspé. Entre autres, il y avait eu un article dans Le Soleil d'hier qui fait un bon bilan, là, au niveau de la ville.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1760

Est-ce que vous aviez quelque chose à ajouter, monsieur Corriveau?

PAR M. GEORGES CORRIVEAU:

1765

Vous avez posé une question sur l'évolution du solde migratoire. Les gens d'Emploi Québec m'ont fourni des données cette semaine et, effectivement, pour confirmer le point de vue de monsieur, le solde migratoire s'améliore.

1770

En 2003, chez la population des quinze (15) ans et plus, il avait eu une perte de population de quatre cent quatre-vingt-douze (492) personnes et en 2004, c'est tombé à cent cinquante et une (151) personnes.

1775

Et même si on prenait le solde migratoire des vingt-cinq (25) ans et plus, il y a eu une augmentation de deux cent soixante (260) personnes. Donc il y a un petit peu, je pense, on a atteint le creux de la vague, si je me réfère à ces données-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1780 Et dans la ville de Gaspé, c'est quoi les principales activités économiques, les pôles d'emplois de la région, en fait de la ville et de la région?

PAR M. JOCELYN VILLENEUVE:

1785 De la ville, c'est une très grande ville, mille cinq cents kilomètres carrés (1500 km²), donc on peut avoir diverses activités économiques, tout dépendant du pôle de la ville où est-ce qu'on se situe.

1790 Du secteur nord, il y a, où est-ce qu'on est actuellement, là, en s'allant vers le parc Forillon, c'est peut-être principalement plus la pêche qui est le principal pôle d'activité ou le domaine forestier aussi, les travailleurs au niveau forestier.

1795 Pour le centre-ville de Gaspé, il y a plusieurs fonctionnaires où il y a eu des centres d'appels qui ont été instaurés aussi dernièrement. On a entre autres le centre d'appels Desjardins qui a créé cent cinquante (150) emplois ou quelque chose comme ça, dernièrement. Donc c'est beaucoup de type d'emplois là.

1800 Actuellement, il y a pas d'usine sur la ville de Gaspé pour le centre-ville. Donc c'est pas une ville qui tire, là, une économie importante au niveau de l'usine, c'est au niveau beaucoup des bureaux de fonctionnaires et des bureaux de ce type-là.

Également il y a le tourisme qui est une des principales activités, comme monsieur Ste-Croix l'avait mentionné après-midi.

1805 Je pense que ça fait peut-être un petit résumé, là. Je sais pas si ça vous convient?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1810 On va prendre une pause de quinze (15) minutes, et on revient avec le volet économique, on a encore des questions.

Je dois annoncer qu'à la fin de cette pause, je ferme le registre. Alors s'il y a des gens qui ont encore des questions, s'il vous plaît, vous enregistrer durant la pause. Alors on revient à neuf heures (9 h). Merci.

1815

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1820

**REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1825

Alors on poursuit nos travaux.

J'aimerais demander à monsieur Tremblay, si c'est possible, de vous avancer au micro.

1830

Je sais pas si vous avez une réponse maintenant, mais est-ce que ça serait possible d'avoir un comparatif des coûts actuels de l'éolien par rapport à d'autres sources d'énergie.

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

1835

Si vous voulez me laisser un petit peu de temps pour chercher.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, allez-y.

1840

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

Oui, pour rappeler en premier, le bloc d'énergie éolienne de mille mégawatts (1000 MW), ce premier bloc autorisé, on a une puissance de neuf cent quatre-vingt-dix mégawatts (990 MW), une énergie totale de trois virgule deux térawattheures (3,2 TWh) prévue.

1845

Pour le coût de production, c'est un coût moyen de six virgule cinq cents du kilowattheure (6,5 ¢/ kWh). C'est un coût moyen pour les huit (8) offres retenues à l'appel d'offres du distributeur. À cela, il faut ajouter le coût de transport de un virgule trois cent du kilowattheure (1,3 ¢/kWh) et aussi le coût du service d'équilibrage de point neuf cent du kilowattheure (0,9 ¢/kWh).

1850

En additionnant tous ces facteurs, on obtient un coût de huit virgule sept cents du kilowattheure (8,7 ¢/kWh), le coût de l'énergie à annuité croissante. Ce qu'on veut dire, c'est, bon, c'est un coût évalué en 2007, rassemblé en 2007, puis on peut l'indexer à deux point cinq pour cent (2,5 %) par année pour avoir un équivalent.

1855

1860

Pour prendre d'autres projets en comparaison, bien, on a tout le parc hydroélectrique, là, que c'est tous des coûts différents, en fait, là. Mais on peut regarder le projet Eastmain 1A et dérivation Rupert, par exemple, un projet qui est en phase d'autorisation. C'est un projet qui est évalué à trois virgule quatre cents du kilowattheure (3,4 ¢/kWh). Si on le ramène en 2007, parce que la mise en service - c'est toujours un coût identifié à la date de mise en service.

Ramené en 2007, mais qui est pas un véritable comparatif, là, si on désindexe, là finalement, ça donnerait dans les alentours de trois point un cents du kilowattheure (3,1 ¢/kWh).

1865 Un autre projet récent, c'est Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs pour cent trente-sept mégawatts (137 MW), l'énergie de point zéro virgule quatre-vingt-cinq térawattheures (0.085 TWh), la mise en service planifiée en 2008. À la date de mise en service du projet, le coût est de sept virgule cinq cents du kilowattheure (7,5 ¢/kWh). Si on le ramène en 2007, ça le diminue un petit peu aux alentours de sept virgule trois (7,3 ¢/kWh).

1870 Mais en tant que tel, les comparaisons, c'est toujours de les ramener dans les années futures, si on voulait vraiment comparer, reculer les années, c'est pas tellement réaliste.

1875 Comme dernier projet, un projet futur, projet complexe La Romaine. On parle de beaucoup d'énergie, sept point cinq térawattheures (7,5 TWh) et pour quatre (4) centrales au total; une puissance de mille cinq cents mégawatts (1500 MW). La date de mise en service planifiée, 2015.

1880 Pour ce projet, le coût de l'énergie est évalué, à la mise en service, présentement, c'est quand même assez loin 2015, là, c'est huit virgule deux cents du kilowattheures (8,2 ¢/kWh). Il faut voir qu'il va y avoir beaucoup d'inflation d'ici là, si on fait monter le deux point cinq pour cent (2,5 %) à chaque année, par exemple, si je le ramène à deux point cinq pour cent (2,5 %), ça donne aux alentours de sept cents du kilowattheure (7 ¢/kWh).

1885 Mais quand même, Hydro-Québec est dans une phase d'optimisation pour descendre le coût de ce projet-là dans toutes les étapes d'analyse. Ça fait que c'est quand même un coût préliminaire.

Ça complète!

1890

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez des coûts comparatifs avec d'autres formes que l'hydroélectricité et l'éolienne?

1895

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

Pour le projet Bécancour, par exemple? Le projet thermique?

1900

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, projet thermique.

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

1905

Je l'ai pas devant moi, là, mais c'est un coût qui était évalué autour de six cents du kilowattheure (6 ¢/kWh) ou six point cinq (6,5 ¢/kWh). En tout cas, j'aimerais mieux pas vous donner de chiffre pour tout de suite. Je voudrais valider parce que là, je suis en train de confondre avec le Suroît. Je viens juste d'y penser, là.

1910

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, est-ce que vous pourriez nous envoyer cette donnée-là, s'il vous plaît?

1915

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

Il y a pas de problème, je pourrais vous les envoyer en délibéré.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1920

D'accord. Merci.

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

1925

Mais bon, pour dire, pour compléter là-dessus, sur les projets thermiques, le combustible compose soixante-quinze (75 %) à quatre-vingts pour cent (80 %) du coût.

1930

Puis les coûts qui ont déjà été donnés, récemment, comme pour l'appel d'offres, le cas du projet de Bécancour, ou ceux qui avaient été véhiculés dans le cadre du Suroît, bien, ces coûts-là sont présentement plus élevés, parce que le combustible a quand même évolué en prix, puis la prévision pour cinq (5) ans est quand même assez élevée présentement. Mais c'est une question, pour le combustible, c'est une question de développement de la ressource.

1935

Là présentement, il y a une certaine limite d'approvisionnement, mais il est quand même prévu une stabilisation des prix du combustible. Mais ça demeure quand même, selon les spécialistes, là, dans le domaine, avec l'exploitation des ressources, le développement de la ressource, le prix devrait revenir à un niveau qui est plus intéressant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1940

Merci.

Monsieur Samak.

1945 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Oui monsieur Tremblay, les trois virgule quelques térawattheures rattachés à la tranche de neuf cent quelques mégawatts, elle est basée sur un facteur d'utilisation de quoi? Quel est le facteur d'utilisation?

1950

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

Le facteur d'utilisation considéré était de trente-six virgule six pour cent (36,6 %).

1955

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Et deuxième question, quand Hydro-Québec fait l'analyse des coûts relatifs des différentes filières, il utilise le concept du coût évité.

1960

Alors vous avez cité quelques coûts passablement différents de trois sous (3 ¢/kWh) jusqu'à huit sous (8 ¢/kWh) projetés à 2015.

Savez-vous la méthodologie actuelle d'Hydro-Québec, elle utilise quoi comme coût évité quand elle compare, quand elle fait l'analyse économique des filières qui leur sont offertes?

1965

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

J'aimerais peut-être que vous précisiez plus votre question de coût évité, là.

1970

En fait, je sais que, en tout cas, ce que je peux vous amener peut-être pour aider à préciser qu'est-ce que vous voulez obtenir, c'est que dans les analyses de projet de production d'Hydro-Québec Production, on va présenter le projet avec le coût et toute sa description, puis on va identifier que si le projet se réalisait pas, ça amènerait des conséquences, certaines conséquences négatives.

1975

Je sais pas si c'est là que vous voulez peut-être en venir sur coût évité, mais sinon, en tout cas, je cherche à comprendre.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1980

Non, c'est plutôt de dire, compagnie une telle offre à Hydro-Québec de fournir une capacité installée de cinq cents mégawatts (500 MW) et X térawattheures. Alors Hydro-Québec dit, si on le fait nous-mêmes, par nos propres moyens, en utilisant un projet hydroélectrique, ça nous aurait coûté tant, mais si on le procure directement, en évitant l'investissement, ça a comme coût évité et on utilise ça comme facteur d'analyse.

1985

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

1990 Ce facteur-là se retrouve pas dans les études d'Hydro-Québec. Ce que je peux vous dire, c'est il faut démêler les choses.

1995 Le producteur présente des projets avec le coût de réalisation. Puis bon, c'est essentiellement, le plus souvent qu'on voit, c'est des projets hydroélectriques pour le producteur.

2000 Mais par contre le distributeur, Hydro-Québec Distribution, réalise pas de projets hydroélectriques, mais fait des appels d'offres où ce que toutes les filières peuvent finalement répondre à cet appel d'offres là, puis chacune des filières a un coût particulier, puis dans l'évaluation que le distributeur fait pour retenir un projet en tant que tel, il y a des pointages relativement au coût, aux cents du kilowattheure. Et aussi, bien, plusieurs critères, dont les critères qui sont relatifs à l'environnement, aux gaz à effet de serre, etc.

2005 Ça fait que dans l'ensemble des pointages, ça amène à retenir une source, une source qui est privilégiée, une filière à ce moment-là qui est privilégiée, puis c'est pas nécessairement toujours la même.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2010 Il est vrai que ma question, maintenant c'est vrai, je viens de me rappeler que cela ne s'applique plus après la séparation d'Hydro-Québec Distribution.

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

2015 C'est ça, on est dans un nouveau paradigme, là...

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Merci, ça va.

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

... une concurrence, au niveau des filières.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2025 Tout à fait, merci.

2030

**PÉRIODE DE QUESTIONS
FRANCIS BERNATCHEZ**

PAR LA PRÉSIDENTE:

2035

J'inviterais maintenant monsieur Francis Bernatchez.

Rebonsoir.

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

2040

Rebonsoir. Au niveau du volet économique, ma question est la suivante: si Cartier énergie déplaçait les éoliennes qui sont sur le côté nord de la 132, sur le côté sud, est-ce que ça mettrait la viabilité du projet en jeu, et est-ce que les coûts ou la baisse de profit, quels seraient les coûts ou la baisse de profit pour un tel déplacement?

2045

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dufort, je pense que la question est claire.

2050

PAR M. GUY DUFORT:

Je pense que la question m'est adressée, oui!

2055

Écoutez, madame la Présidente, au début de ma présentation et à la suite de la présentation de monsieur Francis Pelletier, nous avons établi, nous avons montré une carte, là, qui avait des couleurs rouges et on dégradait tranquillement vers le jaune et on voyait quelle était la valeur du gisement éolien de Anse-à-Valleau. Vous comprendrez donc que la valeur du gisement éolien se situe dans les zones rouges.

2060

Or les zones rouges sont au nord de la route 132. Alors les zones rouges, vous les voyez, sont les endroits où les vents sont les plus forts. Donc c'est là que nous devons exploiter les éoliennes. Et si vous voyez, on recule un peu vers le sud et les gisements sont un peu moins puissants.

2065

Nous avons écrit dans l'étude d'impact, je pense que c'est dans le chapitre 3, que nous avons un facteur d'utilisation de trente-sept pour cent (37 %). Alors vous comprendrez que plus nous nous éloignons des zones rouges, plus le facteur d'utilisation descend et de sorte que ceci peut avoir des impacts assez importants, je pense, sur l'exploitation du parc.

2070

Si vous le permettez, peut-être que monsieur Bouchard ou monsieur Francis Pelletier aurait des choses à rajouter.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2075 Je voudrais peut-être juste rajouter, on vous a montré aussi toutes les contraintes qu'on avait et si vous souvenez bien, le côté nord commence à avoir une densité un peu trop grande, le côté sud commence à avoir une densité trop grande pour la position des éoliennes, il va être difficile de rajouter les vingt et une (21) éoliennes qui sont au nord, les mettre au sud, il y aurait une densité trop forte et on perdrait encore.

2080 En plus qu'on aurait moins de vent, les éoliennes seront trop proches une de l'autre et il y aurait effet de cisaillement, ou effet de parc, qu'on appelle, qui diminue encore le facteur d'utilisation. Et tous ces facteurs-là font que le projet devient de moins en moins viable.

2085 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pour vous, est-ce qu'il y a un nombre minimum d'éoliennes que vous devez avoir dans un parc pour qu'il soit intéressant de le développer.

2090 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Non, il y a pas de nombre minimum ou maximum. Dans ce cas-ci, on a limité la capacité du parc à cent mégawatts (100 MW), c'était la capacité du réseau électrique gaspésien, dans cette région-ci. C'est pour ça qu'on a limité la capacité de ce parc-là à une centaine de mégawatts qui était une grosseur viable. Qui est une grosseur pas idéale, mais qui est pas mal optimum pour cette région-ci, pour la grandeur des parcs.

2095 Parce qu'à un certain moment donné, plus on s'éloigne, plus les réseaux secondaires collecteurs deviennent avec une certaine perte et on n'a pas très avantage.

2100 C'est pour ça que d'ailleurs, si vous remarquez la sous-station électrique est située ici, c'est parce que la concentration est plus grande et on a essayé de centraliser la sous-station pour diminuer les pertes. Parce que plus le voltage est bas, les pertes sont plus grandes et les distances qu'on peut parcourir sont plus courtes.

2105 Donc c'est tous ces facteurs-là qu'il faut tenir compte et au bout de la ligne, cent mégawatts (100 MW). Et d'ailleurs, si vous regardez toute la grosseur de nos parcs, c'est à peu près une centaine de mégawatts, cent vingt-cinq (125 MW), cent cinquante (150 MW), c'est une grosseur, pour l'appel d'offres, qu'on a fait qui était l'optimum.

2110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

2115 **PAR M. GUY DUFORT:**

Madame la Présidente, si vous le permettez, j'aimerais l'opinion de monsieur Francis Pelletier qui a fait la configuration du parc, s'il vous plaît.

2120 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il vous plaît.

2125 **PAR M. FRANCIS PELLETTIER:**

Madame la Présidente, j'ai pas grand-chose à rajouter, si ce n'est que juste vous répéter que la partie qui est ici, il est impossible de mettre des éoliennes. Donc il est impossible de prendre l'ensemble des éoliennes et, comme monsieur Bouchard le mentionnait, et de les relocaliser dans la partie sud.

2130

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça répond à votre question, monsieur? Vous en avez une autre?

2135 **PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:**

Oui, s'il vous plaît. Est-ce que Cartier énergie prévoit, au niveau de l'industrie touristique, intégrer son parc d'éoliennes, au moins sur le côté nord, à l'industrie touristique et donner au moins des compensations pour les contraintes que le parc va causer sur l'industrie touristique, sur le développement de l'industrie touristique, s'il y a des contraintes, et prévoit une forme de compensation quelconque pour l'industrie touristique qui pourrait se développer à cause justement des contraintes.

2140

2145 Comme on a vu avec le monsieur du gouvernement du Québec, ministère du Tourisme tout à l'heure, ça pouvait apporter une certaine, une baisse en tourisme, parce que justement, ça banalise le paysage.

Est-ce qu'on prévoit intégrer l'industrie touristique les éoliennes et en faire un apport plutôt qu'un axe négatif du tourisme?

2150

PAR LA PRÉSIDENTE:

2155 La première partie de votre question, on en a parlé un peu cet après-midi, mais j'inviterais monsieur Dufort à résumer finalement les discussions qu'il aurait eues avec, entre autres, le responsable du Sentier Appalaches.

PAR M. GUY DUFORT:

C'est exact, madame la Présidente. Vous voulez que je fasse un résumé additionnel?

2160

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, parce que je pense que c'est plus facile pour les gens, les grandes lignes que de - on se rend compte que pour les citoyens, c'est difficile de fouiller dans les verbatim, donc ça serait plus simple, s'il vous plaît.

2165

PAR M. GUY DUFORT:

Avec plaisir, madame.

2170

D'abord madame la Présidente, je me permets de communiquer à la Commission que nous avons très bien compris quelle était l'importance de l'industrie touristique régionale. Croyez-nous, nous savons ce qui se passe et nous savons ce dans quoi nous nous engageons. Nous y sommes pour les prochaines années, du moins selon l'appel d'offres, on est le gros producteur, alors nous avons des responsabilités à ce sujet, nous allons y répondre.

2175

Si je viens au site d'Anse-à-Valleau, nous avons dit cet avant-midi, au début de l'après-midi plutôt je pense, que nous avons une entente avec le Sentier international des Appalaches, avec qui nous avons des discussions depuis les derniers mois.

2180

Et l'entente prévoit ceci. Nous allons verser à la mise en exploitation un montant de trente mille dollars (30 000 \$) au Sentier international des Appalaches pour finir une boucle qu'ils veulent faire sur le site; et aussi, nous allons contribuer financièrement, annuellement, une somme de quinze mille dollars (15 000 \$) que nous allons indexer durant toutes les années d'exploitation, afin que ce site soit bien entretenu et de favoriser la venue du tourisme dans cette région de la Gaspésie, et tout spécialement sur le Sentier international des Appalaches qui lie, permettez-moi de le dire, la Géorgie au parc Forillon.

2185

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça répond à votre question?

2190

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

Bon, en partie.

2195

PAR LA PRÉSIDENTE:

En partie?

2200 **PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:**

On a le droit à deux (2) questions, mais est-ce que je pourrais exceptionnellement vous en poser une dernière?

2205 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, parce que c'est la dernière fois que vous pouvez poser des questions.

2210 **PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:**

Les audiences publiques, les mémoires se déposent le 16 juin. Les travaux de Québec énergie doivent commencer au début juin, le 1^{er} juin.

2215 Est-ce que la Commission peut m'expliquer comment on peut commencer les travaux avant que les audiences publiques soient terminées?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2220 Nos travaux se terminent le 16 septembre. C'est au plus tard la date de remise de notre rapport, mais je demanderais à madame Martel de nous expliquer le cheminement des permis pour les travaux.

Quand vous parlez des travaux, quels sont les travaux?

2225 **PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:**

Ils vont commencer les routes d'accès, c'est ça que j'ai entendu hier. Ils doivent commencer le 1^{er} juin les routes d'accès. Et c'est ça que j'ai entendu hier, il me semble.

2230 Et si on commence à bulldozer et le BAPE n'a pas émis le rapport, je me demande à quoi peut servir - quelle protection qu'il peut y avoir sur les travaux à effectuer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2235 J'aimerais d'abord demander à monsieur Dufort si vous commencez des travaux au début juin et si oui, quels sont ces travaux?

PAR M. GUY DUFORT:

2240 Madame la Présidente, les débuts de travaux sont prévus pour commencer en 2006, en juin 2006 et non pas en juin 2005, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2245 Alors peut-être qu'il y a eu une erreur d'année.

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

2250 C'est plus rassurant! Merci.

J'avais entendu 1^{er} juin et 16 juin, ça "fittait" pas du tout, excusez-moi!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2255 En fait notre rapport, nous, sera déposé au plus tard le 16 septembre. Le ministère de l'Environnement, parallèlement, prépare aussi son rapport et vont préparer à partir de ces deux (2) rapports, un avis pour le Conseil des ministres. Et c'est au Conseil des ministres de décider s'ils acceptent le projet ou pas. Et s'ils l'acceptent, à quelles conditions.

2260 Peut-être que madame Martel pourrait poursuivre, qu'est-ce qui se passe après que, en fait quand vous l'envoyez au Conseil des ministres, c'est un décret avec des conditions à remplir, pour le projet, mais ensuite, je pense qu'il y a des permis, selon l'article 22, c'est ça?

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

2265 Ah oui, une fois que le promoteur a obtenu l'autorisation du gouvernement du Québec, après ça il doit soumettre au ministère de l'Environnement les plans et devis des travaux qu'il doit réaliser, dans lequel on va pouvoir, et à partir duquel on va pouvoir évaluer la conformité du projet qu'il compte réaliser avec le décret gouvernemental. C'est notre façon de valider.

2270 C'est le ministère de l'Environnement qui fait ce travail-là, et on appelle ça des certificats d'autorisation qui sont ceux du ministère de l'Environnement et qui peuvent être émis assez rapidement à partir du moment où on a un dépôt des plans et devis.

2275 Et bien souvent dans les projets, les plans et devis sont déposés de façon, en section, selon les travaux qui doivent être réalisés. On peut autoriser certaines parties du projet. Mais tout ça doit être conforme au décret gouvernemental obtenu, puis aux engagements pris dans l'étude d'impact qui font partie des conditions du décret.

2280 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

2285

Merci. Excusez-moi, j'ai entendu hier, il doit commencer le 1^{er} juin. Ça m'éclaire énormément.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2290

Bien, c'est bien qu'on ait réglé ça. D'accord, merci.

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

2295

Madame la Présidente, Alain Tremblay. C'est pour, si vous me permettez, j'aimerais peut-être intervenir pour une correction sur ce que j'ai dit au commissaire monsieur Samak...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2300

Oui, allez-y.

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

2305

... sur les coûts. C'est que les coûts que je vous ai identifiés, c'était ceux qui avaient été déposés par Hydro-Québec Production à la Régie de l'énergie dans le cadre de l'analyse du Suroît.

2310

Maintenant, je m'aperçois en le lisant qu'il y avait deux (2) petites choses qui ont évolué entre temps, c'est que pour le projet Eastmain 1A Rupert, il y a La Sarcelle qui s'est ajoutée comme centrale et le coût est, au lieu de trois point quatre cents le kilowattheure (3,4 ¢/kWh), est de quatre point quatre sous du kilowattheure (4,4 ¢/kWh).

2315

Puis aussi, bien entre temps, quand le dépôt avait été fait, et la réalisation finale et l'évaluation au BAPE du projet Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs, là, j'avais mentionné un coût de sept virgule cinq cents du kilowattheure (7,5 ¢/kWh) à la mise en service. Ce coût était aux alentours de huit sous du kilowattheure (8 ¢/kWh). C'est tout.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2320

Merci.

2325

MARC CARON

PAR LA PRÉSIDENTE:

2330

J'inviterais maintenant monsieur Caron.

Rebonsoir.

2335

PAR M. MARC CARON:

Bonsoir madame la Commissaire.

2340

Bon, on vit ici en Amérique dans un système démocratique qui fonctionne avec des lois, des règlements, des termes contractuels.

2345

J'ai remarqué que l'étude d'impact comprend le terme "domaine". Domaine, le terme domaine, c'est une propriété foncière, c'est un bien de terre. En droit puis en administration, le domaine, c'est l'ensemble des biens corporels, mobiliers ou immobiliers appartenant à l'État ou aux collectivités locales.

2350

Hydro-Québec a pris des décisions avec le gouvernement ou sans le gouvernement, mais Hydro-Québec est impliquée dans le processus. Si on emploie le terme domaine, dans l'histoire de la Gaspésie, on a connu des titres "seigneuriaux", il y a des "bails" emphytéotiques, quelque chose comme ça, là, qui sont existants. Sur des droits de propriété foncière, si le terme domaine est employé, il y a le terme domaine aussi, j'ai pris cette définition dans le Larousse, il y a le terme de domaine royal aussi.

2355

Vous savez, moi mon intervention, je pense toujours au reste, le reste de la communauté qui habite le nord. Nous sommes les plus pauvres en Amérique, au Canada, là, le coin qu'on est ici, c'est le coin le plus pauvre. Il y a une citation qui dit que les derniers seront les premiers, est-ce qu'on va être les premiers à avoir quelque chose?

2360

Est-ce que l'application du terme domaine, en termes de loi, a une application pour la communauté?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2365

Est-ce que le choix du terme domaine au lieu de parc, est-ce que c'est une question de sémantique ou s'il y avait une question légale de redevances, de taxes rattachée à ça?

PAR M. GUY DUFORT:

2370 Non madame la Présidente, c'est un style littéraire, on cherche des synonymes à des
mots, au parc, pour donner un petit peu de légèreté à l'étude d'impact. Et généralement, dans
l'industrie éolienne, le mot domaine est reconnu et le mot domaine réfère à des limites
géographiques d'un parc tout simplement.

2375 À mon avis, ça l'a rien à voir avec une explication légale ou de quelque sorte que ce
soit.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2380 Ce sont les gens en communication qui ont peut-être suggéré ce terme-là.

PAR M. GUY DUFORT:

C'est un ingénieur!

2385 **PAR M. MARC CARON:**

J'ai quelques expériences, vécu quelques expériences au niveau de la loi. La loi, quand
elle prend un terme, c'est bien défini. Ça se réfère à des choses qui sont justes et on peut pas
le traiter à la légère dans le développement éolien.

2390 Si chaque parc devient des domaines, puis qu'il est interprété au sens de la loi, il vient
en contradiction à certains endroits. On fonctionne avec des lois, c'est important. S'il faut que
vous changiez votre terme, changez-le.

2395 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que c'est un terme qui a été utilisé en Europe, quand vous dites que l'origine
c'est un ingénieur. Est-ce que c'est un ingénieur chez vous, est-ce que ça a été utilisé dans
d'autres pays, l'origine est d'où, finalement.

2400

PAR M. GUY DUFORT:

2405 Écoutez, madame, je vais demander à Patrick Henn, là, qui est un spécialiste en éolien,
de vous donner peut-être des explications autres, et Patrick a une maîtrise en économie de
l'environnement.

PAR M. PATRICK HENN:

2410 Madame la présidente, domaine est utilisé en français pour tous les projets sur lesquels, moi en tout cas, j'ai travaillé, également d'autres projets; c'est un terme effectivement qui délimite les limites d'un parc.

2415 En anglais, également, si on ne peut traduire, on va utiliser le mot "domain" également pour être sûr. C'est pas reconnu, c'est pas un terme reconnu, c'est un terme dans l'industrie, c'est un terme qui est souvent utilisé, autant en anglais qu'en français.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2420 En fait, en français, on parle de "wind farms" je pense.

PAR M. PATRICK HENN:

En anglais!

2425 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En anglais, oui. "Wind farms", des fermes éoliennes.

PAR M. PATRICK HENN:

2430 "Wind farms", c'est comme la traduction de parc éolien, parc éolien réfère plutôt aux installations, toutes les installations d'un parc, donc le réseau électrique avec les turbines, avec le poste de raccordement, etc. Domaine est vraiment plus une limite géographique. La superficie occupée par tout le terrain, si on veut, sur lequel s'installe le parc.

2435

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et qui peut comprendre des territoires publics comme des territoires privés?

2440 **PAR M. PATRICK HENN:**

Absolument.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2445

D'accord.

Avez-vous une autre question monsieur Caron?

2450 **PAR M. MARC CARON:**

Oui, j'ai une attention à apporter à la Commission. Dans le Code civil, il y a un article, je
peux pas vous nommer l'article précisément, il y a un article qui dit que si tu as des biens
immobiliers excédant tel pourcentage de la valeur de la propriété foncière, avec le temps, le
2455 propriétaire de la propriété foncière, à la demande du propriétaire immobilier, doit céder, au
sens de la loi, doit lui céder, selon l'évaluation foncière.

Je voulais porter votre attention à la Commission pour ces deux (2) choses.

2460 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je pense que c'est un point qui avait été apporté durant la période d'information quand il
y avait eu la soirée de consultation publique, et comme je n'étais pas présente et personne de
la Commission était présent, j'aimerais savoir quelle avait été, à ce moment-là, la réponse du
2465 promoteur.

PAR M. GUY DUFORT:

Écoutez madame, je ne suis pas avocat du tout, mais je peux vous donner l'essence de
2470 l'article dont parle monsieur Caron.

C'est que - mais là, admettez avec moi que je peux avoir un très grand risque d'erreur
dans ma réponse, mais je demanderai à nos avocats de vous décrire d'une façon beaucoup
plus précise. Il est possible, à mon avis, si j'ai bien compris le sens de la loi, c'est que quand
2475 nous plaçons des équipements sur un terrain, et que l'équipement vaut plus cher que la valeur
du terrain, au bout d'une certaine année, ou à la fin de l'exploitation, nous pouvons acheter le
terrain. OK.

Mais nous, on a répondu non, on veut pas faire ça.

2480

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2485 **PAR M. MARC CARON:**

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2490

Merci monsieur Caron.

MOT DE LA FIN

2495 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors nous n'avons plus de noms au registre.

2500 Alors avant de clore cette première partie d'audience, il y a quand même un certain nombre de choses dont je dois vous faire part.

2505 En premier lieu, il y a des documents qui nous ont été promis, et je vais demander aux personnes d'essayer de nous donner ces choses avec diligence. C'est madame Mondor qui va être la coordonnatrice pour la réception de ces documents et des réponses qui sont restées en suspend.

2510 Pour ce qui est de la deuxième partie, elle débutera le jeudi 16 juin, et se tiendra dans cette même salle à partir de dix-neuf heures (19 h). La durée de la deuxième partie sera déterminée en fonction du nombre de mémoires ou d'interventions orales qui nous seront annoncés.

2515 La priorité sera donnée, durant les séances publiques, à ceux et celles qui auront avisé la Commission de leur intention de prendre position sur le projet. Afin de nous permettre de planifier cette deuxième partie, nous vous demandons donc de nous indiquer votre intention de déposer un mémoire le plus rapidement possible, en communiquant avec madame Méthot au 1-800-463-4732.

2520 Nous vous demandons également de nous faire parvenir votre mémoire au plus tard le 10 juin, de manière à nous permettre d'en prendre connaissance et de mieux nous préparer à vous poser des questions; ceci dans le but d'améliorer la qualité des échanges.

2525 L'équipe de la Commission communiquera avec ceux qui ont l'intention de présenter des mémoires pour organiser l'ordre de présentation. Cette deuxième partie de l'audience est consacrée en totalité à entendre vos opinions, la connaissance de terrain des citoyens et des groupes, les témoignages de leur vécu et de leurs attentes, leurs analyses, leurs positions sur le projet ou certains de ses aspects, sont tous des éléments recherchés par la Commission au cours de cette deuxième partie.

2530 J'insiste sur le fait que la Commission fonde son analyse non pas sur le nombre de positions favorables ou défavorables au projet, mais bien sur la compréhension des enjeux du projet et sur les arguments supportant la recherche d'un choix qui va favoriser l'acceptabilité sociale et qui sera de moindre impact environnemental.

2535 À la fin des séances publiques de cette deuxième partie, la Commission va préparer un rapport qui présentera ses constatations, son analyse et ses conclusions sur le projet, et ce

rapport sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Thomas Mulcair, au plus tard le 16 septembre 2005.

2540 Ce dernier transmettra par la suite au Conseil des ministres une recommandation relative à l'autorisation ou non du projet, basée sur l'analyse de la Commission et de celle qui aura été faite en parallèle par son ministère, comme j'ai mentionné tout à l'heure. Le BAPE est un organisme consultatif, et la décision finale sur le sujet appartient au Conseil des ministres du gouvernement du Québec.

2545 Lors de la deuxième partie de l'audience, la disposition physique de la salle sera différente puisque la table du promoteur et celle des personnes-ressources ne seront plus là. Une seule possibilité est accessible pour ces personnes d'intervenir, puisqu'ils auront, comme d'ailleurs tout participant à l'audience, un droit de rectification d'information fautive, mais seulement un droit de rectification de fait, et pas sur les opinions qui seront émises.

2550 Il n'y aura qu'une table pour les gens qui viendront présenter un mémoire et une autre pour la Commission qui vous posera des questions et pourra vous demander des explications supplémentaires sur certains points de vos mémoires.

2555 Ceci dit, tous les documents qui ont été déposés durant cette première partie ou qui seront déposés dans la semaine qui suit, dont les transcriptions, tous ces documents se retrouveront dans les centres de consultation et dans le site Internet du BAPE, d'ici environ une semaine. Ils seront aussi disponibles à l'Université du Québec à Montréal.

2560 Toutes les interventions de l'audience publique de même que l'étude d'impact, son résumé, ainsi que les autres documents qui nous seront envoyés sous forme électronique seront également disponibles dans le site du BAPE, à l'adresse de la Commission que vous pouvez obtenir de madame Méthot ou de madame Gagnon.

2565 En terminant, j'aimerais remercier tous ceux et celles qui ont contribué à la bonne marche de ces séances, d'abord le promoteur et toute son équipe.

2570 J'aimerais remercier les personnes-ressources du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et la Direction régionale de ce ministère, le ministère des Ressources naturelles et les directions qui étaient présentes, le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation, Tourisme Québec, et les gens qui ont été là aussi pour certaines séances, dont la MRC de la Haute-Gaspésie, la Ville de Gaspé, l'Office du tourisme, et je pense qu'il y avait dans la salle, mais on n'a pas eu besoin de faire appel à eux, le ministère des Transports, le Secrétariat aux affaires autochtones, je pense qu'il y avait aussi
2575 CLD de la Côte-de-Gaspé, il y avait quelqu'un qui représentait le CLD de la Côte-de-Gaspé.

Alors je remercie également l'équipe technique, la sténotypiste et l'équipe du BAPE, qui ont soutenu tout au long de cette semaine le travail de la Commission.

2580 Et les derniers mais non pas les moindres, je remercie les participants du public, qui sont
venus poser des questions dans un cadre qui est souvent intimidant, alors je vous remercie
beaucoup pour la qualité de vos interventions, pour le climat de respect qui a été maintenu lors
de ces interventions, et je déclare donc la première partie de l'audience close.

2585 Et je vous souhaite bonne fin de soirée. Merci.

2590 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment
d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2595 FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

2595